



VILLE DE
GENÈVE

RUE RENÉ-LOUIS PIACHAUD



CONCOURS POUR LA RÉHABILITATION D'UN ANCIEN MANÈGE EN BÂTIMENT D'ÉQUIPEMENTS PUBLICS

CONCOURS DE PROJETS D'ARCHITECTURE
À UN DEGRÉ EN PROCÉDURE OUVERTE
OCTOBRE 2014

CONCOURS DE PROJETS D'ARCHITECTURE À UN DEGRÉ
EN PROCÉDURE OUVERTE À GENÈVE POUR LA RÉHABILITATION

D'UN ANCIEN MANÈGE EN BÂTIMENT D'ÉQUIPEMENTS PUBLICS

RUE RENÉ-LOUIS PIACHAUD

Rapport du jury, octobre 2014

SOMMAIRE

Introduction	4
Rapport du jury	7
Levée de l'anonymat	18
Projets primés	28
Projets non primés	48





© E S T A R photo by Andrés Fraga

Un point de départ

Le programme prévoit la reconversion de l'ancien manège en un lieu d'activités mixtes à usage des habitants de la Vieille-Ville.

Conçu initialement comme un manège, devenu ensuite un garage, puis un lieu de stationnement, la question de la valeur d'usage a été relancée à travers ce concours d'architecture et cette fois avec pertinence: les projets proposés démontrent que son évolution est possible malgré un programme complexe et dense. C'est bien à travers une intervention architecturale, contemporaine et sensible que ce bâtiment pourra retrouver son nouveau rôle social et collectif.

Après deux jours de vérifications et de discussions passionnantes sur les quarante-cinq projets reçus, le jury a choisi à l'unanimité comme lauréat du concours, le projet N° 28, SUSPENDU.

Tous les projets rendus ont été analysés afin de reconnaître les typologies d'intervention, leur façon d'établir les hiérarchies et les priorités, selon les données de base suivantes:

- par rapport au programme, le bon fonctionnement des espaces, leurs synergies et/ou leur autonomie;
- sur le plan patrimonial, la capacité de mettre en valeur, voire réinterpréter les éléments qui composent la substance historique de ce bâtiment: la typologie, la hiérarchie des espaces et des niveaux, le respect de certaines parties de la construction;
- sur le plan architectural, la cohérence dans l'organisation des espaces, la recherche d'une atmosphère sensible appropriée au lieu et à sa vocation;
- sur le plan légal, le respect des réglementations spécifiques à la zone protégée de la Vieille-Ville.

La variété des propositions étudiées, dans les projets reçus, a été appréciée par le jury et il semble intéressant d'en relever quelques aspects, étant donné que l'optimisation entre le programme d'affectation et le volume existant représentait le défi majeur. Cet exercice était d'autant plus délicat en regard de la valeur patrimoniale de cette ancienne bâtisse. Si certaines propositions étaient moins adaptées au programme, au système constructif, ou ne tenaient pas suffisamment compte de la valeur patrimoniale du lieu, d'autres prenaient en compte, de manière complète, les exigences formulées. Mais, au final, chaque projet a su suggérer une idée d'atmosphère propre à son affectation et le jury a réservé à cet aspect une attention toute particulière.

A l'unanimité, le jury a estimé que le projet SUSPENDU exprimait au mieux le devenir de l'ancien manège. Il a su le convaincre et le séduire par sa capacité à mettre de l'ordre parmi les questions patrimoniales, celles du programme, ou celles d'ordre constructif. Enfin, ce projet est à considérer comme un point de départ et une proposition capable d'évoluer harmonieusement sans perdre sa cohérence.

Au nom de tous les membres du jury, je tiens à remercier les participants à ce concours pour le travail fourni, leur engagement dans l'élaboration des idées et leurs suggestions autour de cette passionnante et future intervention.

M. Giorgio BELLO, architecte EAUG-SIA, président du jury

Un ancien manège pour un carrousel d'activités

Une fois encore, un concours organisé par la Ville de Genève a attiré nombre de bureaux d'architectes européens. Quarante-cinq projets ont été affichés et un retenu, comme la règle le prévoit. Le projet SUSPENDU, sélectionné à l'unanimité du jury au premier rang et premier prix, se dévoile aux curieuses et curieux comme une promesse de ce qui va venir: l'ancien manège, devenu parking, va renaître une troisième fois, sous la bannière mosaïque d'un programme complexe.

Un bref retour en arrière pour dire comme il a été délicat de mettre au point un programme satisfaisant les justes ambitions de toutes et tous les intéressé-e-s, un programme qui soit réaliste au vu de ce que le bâtiment pouvait offrir dans les contraintes existantes. Chacun y a mis du sien, en renonçant, ici ou là, à quelques mètres carrés, à tel local, ou bureau, ou encore dépôt; au final, une liste étendue de besoins dont les relations et modes d'usage ne sont pas encore tous inventés.

Accueillir dans cet édifice, niché au cœur de la Vieille-Ville, toutes les attentes des plus jeunes au plus âgés du quartier est un défi délicat. Il ne faut décevoir personne, il faut respecter l'histoire, il faut prêter attention aux règles et règlements, il faut se mettre à la place des petits et des grands, il faut faire rêver.

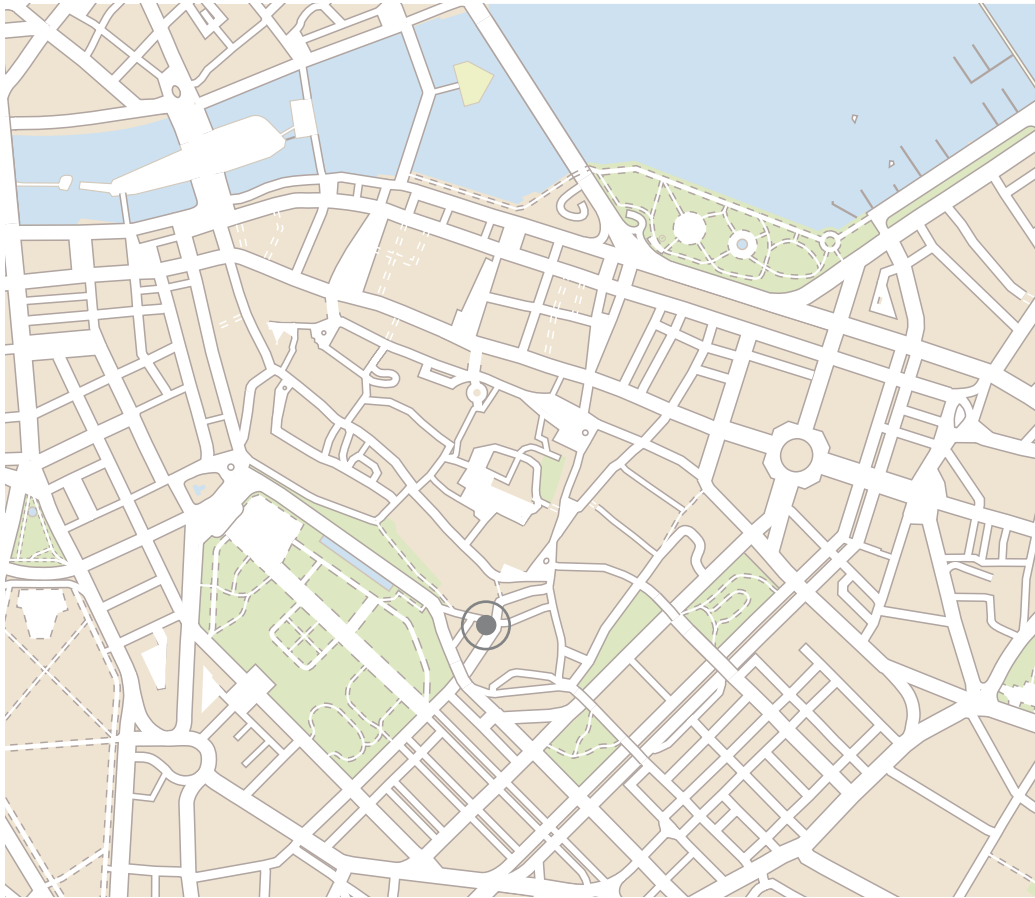
Un espace de vie infantine, une maison de quartier, un restaurant scolaire, une ludothèque, des espaces mutualisés: cette cohabitation a de quoi surprendre mais aussi faire envie. Et ce sera une première pour Genève de mettre sous un seul toit toutes ces vies et ces attentes, toutes ces heures et ces lumières, tous ces sons et ces bruits.

Le projet fait, il faudra l'affiner, le mener délicatement à son terme en écoutant attentivement celles et ceux qui vont l'habiter, puis imaginer la vie qui va aller avec. Il répond évidemment aux questions posées, mais il permet surtout aux usagers de faire leur chemin. Ce projet a fait les bons choix et pris un parti clair, parce que simple, avec une touche de poésie qu'il faut relever. Ce n'est pas un projet clef en main; c'est un projet en devenir et l'ensemble du jury s'en réjouit.

C'est le rôle du maître de l'ouvrage de remercier ici tous les participant-e-s qui ont mis énergie et imagination dans la mise au point des solutions proposées, toujours avec intelligence et honnêteté.

Nos remerciements vont également aux membres du jury et à son président, M. Giorgio Bello, pour leur travail tout au long de cette procédure.

M. Philippe MEYLAN, architecte EPFL/SIA, Directeur du patrimoine bâti – Département des constructions et de l'aménagement, Ville de Genève



■ ■ ■ ■ ■ ancien manège

01 / ORGANISATEUR ET MAÎTRE DE L'OUVRAGE

L'organisateur et le maître de l'ouvrage sont la Ville de Genève.

02 / GENRE DE CONCOURS ET PROCÉDURE

Il s'agit d'un concours de projets d'architecture en procédure ouverte, à un degré, tel que défini par les articles 3 et 6 du règlement SIA 142 (édition 2009), et conforme aux prescriptions nationales et internationales, en matière de marchés publics.

03 / OBJET ET OBJECTIFS DU CONCOURS

L'objet du concours porte sur la réalisation, dans le quartier de la Vieille-Ville, à Genève, d'un programme d'équipements publics en réhabilitant et aménageant le bâtiment dit de « l'ancien manège ».

Faisant suite au vote du crédit d'études par le Conseil municipal (PR-874) et à la procédure d'acquisition en cours du bâtiment de l'État par la Ville (PR-1050), la Ville de Genève a souhaité, par le présent concours, obtenir diverses réponses aux demandes du cahier des charges et choisir un projet de reconversion du bâtiment de l'ancien manège, pour ses qualités urbanistiques, architecturales, fonctionnelles, patrimoniales et économiques.

Les solutions, proposées par les concurrents, devaient permettre d'offrir au quartier un lieu de vie pluridisciplinaire, avec des rythmes de fonctionnement adéquats entre les différentes activités.

04 / PROGRAMME

Situé dans la partie sud de la Vieille-Ville de Genève, le bâtiment de l'ancien manège s'inscrit dans la zone protégée de la Vieille-Ville. Il fut érigé en 1828–1829 et abritait, à l'origine, une arène flanquée d'écuries sur les bas-côtés. Au fil du temps, le bâtiment est tombé en désuétude et a été l'objet de diverses fonctions (garage, parking).

Rare édifice subsistant de la période de la Restauration, ce bâtiment voit une partie de sa substance intérieure altérée par sa transformation en parking. Toutefois, sa valeur intrinsèque est reconnue, par beaucoup, comme objet patrimonial remarquable de son époque.

Depuis plusieurs décennies, ce bâtiment est l'objet de convoitise et soumis à débat par la société civile, le monde associatif et le monde politique. La Ville de Genève, sous l'impulsion de son Conseil municipal, décide de le réhabiliter, en l'aménageant en équipements publics de quartier.

Le projet consiste à proposer une organisation cohérente autour d'une mixité d'affectations, tout en préservant la substance patrimoniale du bâtiment. Le fonctionnement de l'ouvrage souhaité est complexe: la diversité des groupes y évoluant, des types de locaux et des états et horaires de fonctionnement affecteront l'ensemble du bâtiment. Le programme comprend:

- un espace de vie enfantine multi-accueil;
- un lieu de rencontre, de manifestations socio-culturelles animées ou coordonnées, notamment par la maison de quartier de la Vieille-Ville;
- un lieu de rencontre, de jeu, de vie socio-éducative à l'image de la ludothèque;
- un lieu d'accueils ponctuels pour des activités parascolaires – restaurant scolaire;
- un lieu de partage, de mixité d'espaces d'activités mutualisés, destiné à une population intergénérationnelle.

Ce programme fonctionnera toute l'année avec des horaires, jours et semaines propres à chaque fonction.

Lors de l'élaboration de leur projet, les concurrents devaient garder à l'esprit que cette complexité de fonctionnement exige une attention particulière, notamment en ce qui concerne la gestion:

- de la circulation des divers groupes de personnel et d'utilisateurs;
- des entrées indépendantes et des droits d'accès;
- de la mixité des groupes et fonctions;
- des aspects techniques (isolation phonique entre les diverses entités du programme des locaux et l'extérieur);
- des prises de jour directes;
- de l'impact du projet sur l'essence patrimoniale du bâtiment.

Espace de vie enfantine

Les besoins en matière d'accueil de la petite enfance sont de plus en plus importants. Chaque année, la demande augmente. Pour y répondre, la Ville de Genève a fait du développement des structures d'accueil, une de ses priorités et l'ancien manège, actuellement utilisé comme parking, offre des opportunités pour la Vieille-Ville.

Le concept d'espace de vie enfantine, qui englobe l'actuel jardin d'enfants de « la Madeleine des Enfants », est celui d'une crèche à mi-temps, offrant aux familles une plus grande souplesse dans la prise en charge de leurs enfants, en proposant des abonnements réguliers et des places pour un accueil collectif occasionnel ou ponctuel en fonction de leurs besoins.

Cet espace multi-accueil s'adressera à des enfants âgés de 15–18 mois à 4 ans / âge scolaire et sera ouvert la journée de 7h à 19h, 225 jours par année. Il proposera au total environ 30 places (15 places avec des abonnements réguliers à temps partiel et environ 15 places pour des accueils ponctuels).

La crèche à mi-temps, couplée à une prestation multi-accueil, proposera des places en crèche à temps partiel, de dépannage, d'accueil ponctuel sur réservation, d'urgence sans inscription préalable, pour un accueil ponctuel. Contrairement à l'accueil de la halte-jeux, ces places ne nécessiteront pas un temps d'adaptation pour l'enfant. Ce dernier sera accueilli immédiatement en fonction des places disponibles.

Les objectifs de cet accueil sont principalement de:

- proposer un lieu qui mêle un accueil régulier et occasionnel, plus proche des besoins des familles;
- répondre au besoin de socialisation des enfants en proposant des abonnements à temps partiel, type jardin d'enfants;
- offrir une solution de garde pour permettre à des parents de pallier les situations d'urgence, les imprévus, des pertes de mode de garde, etc.;
- répondre à des besoins ponctuels des usagers des autres prestations du manège et créer des synergies entre les différents partenaires du manège.

L'espace de vie infantile est constitué d'un personnel d'accueil d'environ 11 personnes, en comptant tous les temps partiels.

Maison de quartier

La maison de quartier est chargée d'une action socio-éducative et socio-culturelle destinée aux enfants et aux adolescents, ouverte à l'ensemble de la population d'une commune ou d'un quartier. Association sans but lucratif ouverte à toutes les personnes intéressées, elle encourage dans le quartier des activités sociales, civiques et culturelles, organise des activités des fêtes et des manifestations pour la jeunesse et pour tous les habitantes et habitants.

La maison de quartier Chausse-Coq de la Vieille-Ville joue un rôle important pour la vie associative du quartier et coordonne le Collectif d'associations Genève-centre et Vieille-Ville (Collage-CVV). Elle est ouverte du mardi au samedi inclus, avec un fort taux de fréquentation les mercredis, en semaine dès 16h et durant les vacances. Elle met également à disposition ses locaux le lundi et le dimanche.

Le projet prévoit la création d'une salle polyvalente (salle des fêtes) répondant aux besoins de la maison de quartier. La conception de celle-ci permettra de produire des événements pouvant accueillir aussi bien un public de trente personnes qu'une audience plus large de quatre-vingts personnes. Elle est mutualisable et utilisable pour d'autres activités proposées par les autres institutions du manège.

Ludothèque

La ludothèque «Centre et Vieille-Ville» est un lieu de rencontre, d'échanges et d'intégration, basé sur le jeu et destiné aux familles et aux enfants du quartier. Selon des horaires définis, la structure est ouverte au public et, à d'autres moments, réservée aux institutions en lien avec l'enfance (parascolaire, crèche, classes du primaire, etc.).

Encadrés par une équipe de six ludothécaires, les enfants peuvent jouer sur place, selon leur âge (jeux de rôle et jeux de société, etc.).

Les ludothèques sont aussi des espaces de prêt. Ainsi, plus de mille deux cents jeux y sont rangés et présentés au public pour jouer sur place ou pour être empruntés.

Les lieux sont structurés autour d'un espace de prêt fonctionnel et de plusieurs espaces aménagés selon les âges, pour que les enfants puissent jouer sur place. Si les parents sont invités à jouer, ils bénéficient aussi de coins plus conviviaux, pour simplement regarder les enfants ou échanger entre eux.

Les activités de la ludothèque se déroulent toute l'année. Les horaires sont essentiellement en semaine, mais la ludothèque est ouverte tous les samedis matin. Ce lieu accueille entre cinquante et soixante personnes par jour.

Restaurant scolaire

L'association des restaurants scolaires de Cité-Rive est formée de parents dont les enfants fréquentent un restaurant scolaire. Les enfants, scolarisés à l'école de Saint-Antoine, mangent dans les locaux de l'école de Ferdinand-Hodler. Les déplacements quotidiens, entre les deux écoles, ne sont pas aisés et l'association souhaite aménager un restaurant scolaire plus facile d'accès pour les enfants de Saint-Antoine.

Le restaurant scolaire fonctionne de 11h30 à 14h pendant les périodes scolaires. Les repas sont pris entre 11h30 et 12h45, avec potentiellement deux services à assurer. Un employé occupe la cuisine pour le réchauffement, puis le lavage de vaisselle, et le réfectoire pour la mise en place entre 9h45 et 14h30. Les goûters et activités parascolaires pour les écoliers se situent entre 16h et 18h.

Sa capacité d'accueil sera d'environ quatre-vingts places, dont quatre à six adultes encadrants.

L'espace du restaurant scolaire est mutualisable avec la salle principale de la maison de quartier, qui fonctionne avec d'autres plages horaires (pour autant que le mobilier soit pliable et de hauteur standard). Un espace mutualisé est prévu pour la sieste de midi des 1^{res} enfantines.

Si le four de remise en température dévolu au restaurant scolaire n'est pas mutualisable pour des questions d'hygiène et de sécurité alimentaire, l'espace cuisine, en tant que tel, peut l'être. Le restaurant scolaire reçoit des repas livrés en thermoport qui peuvent aussi être servis à la minute.

Espaces mutualisés

Les espaces mutualisés constituent les locaux partagés par l'ensemble des utilisateurs du manège. Le fonctionnement des espaces mutualisés sera réglé entre les différents partenaires du manège pour planifier les jours et horaires d'utilisation de chacun.

Certains locaux sont susceptibles d'être accessibles par tous les usagers, que ce soit avec ou sans encadrement de professionnels spécifiques à l'une ou l'autre des associations (pour exemple les salles polyvalentes, sanitaires,...).

D'autres locaux sont strictement partagés par le personnel de l'ensemble du manège (vestiaires, salle du personnel, locaux techniques,...).

05 / CRITÈRES D'APPRÉCIATION

Conformément au point 1.08 du programme du concours, les propositions ont été jugées sur la base des critères suivants:

- qualités architecturales;
- qualités patrimoniales;
- qualités fonctionnelles;
- qualités techniques.

L'ordre dans lequel ces critères sont mentionnés ne correspond pas nécessairement à un ordre de priorité.

06 / JURY

Président	M. Giorgio BELLO , architecte EAUG-SIA, Genève
Vice-président	M. Philippe MEYLAN , architecte EPFL-SIA, directeur du patrimoine bâti, Ville de Genève
Membres professionnels	M^{me} Sabine NEMEC-PIGUET , architecte EPFL, directrice générale et conservatrice cantonale des monuments, Office du patrimoine et des sites, Etat de Genève, M. Martin BOESCH , architecte ETH SIA BSA, Zurich M. Christian DUPRAZ , architecte FAS SIA EAUG, Genève M^{me} Verena BEST-MAST , architecte CESHMA Paris, SIA, EAUG, Genève M. Franz GRAF , architecte et professeur EPFL, directeur du laboratoire TSAM, Genève M. Philippe BEUCHAT , conseiller en conservation, direction du Département des constructions et de l'aménagement, Ville de Genève
Membres non professionnels	M^{me} Elisabeth MICHELI , présidente de l'association «un Manège Pour Tous» (MPT), Genève M^{me} Sabine PLANCHOT , membre du comité de l'association des restaurants scolaires de Cité-Rive M^{me} Francine KOCH , directrice adjointe du Département de la cohésion sociale et de la solidarité, Ville de Genève
Suppléants	M. Ubaldo MARTELLA , architecte EPFL, Lausanne M^{me} Sandra CAPEDER , cheffe du service de la petite enfance, Ville de Genève

07 / DISTINCTIONS ET PRIX

Le jury a disposé d'une somme globale de Fr. 120'000.- HT pour l'attribution d'environ cinq prix ou mentions éventuelles dans les limites fixées par l'article 17.3 du règlement SIA 142 (édition 2009).

08 / CALENDRIER DU CONCOURS

Ouverture des inscriptions	3 juin 2014
Questions	jusqu'au 23 juin 2014
Réponses du jury sur SIMAP	au plus tard le 7 juillet 2014
Rendu des projets	15 septembre 2014 à 17h
Jugement	du 1 ^{er} au 2 octobre 2014
Remise des prix et inauguration	27 octobre 2014
Exposition des projets	du 28 octobre au 8 novembre 2014

09 / LISTE DES PROJETS RENDUS

L'organisateur a reçu quarante-six inscriptions. Quarante-cinq projets ont été remis à l'organisateur.

01 VOLTE	24 ALEZAN
02 LABOUM	25 PEGASUS 2
03 JEU D'ESPACES	26 maneve jeuneve
04 20060104	27 ASTURCONE
05 WEITERBAUEN	28 SUSPENDU
06 PIAZZA	29 ZEBULON
07 ATRIUM	30 YOU KNOW...FOR KIDS!
08 PEGASUS	31 NOUVEAU MANEGE
09 VOLTIGE	32 Hippo
10 TRILOGIE	33 CAMERA OBSCURA
11 poupées russes	34 chevalàbascule
12 ROQUÉPINE	35 mille feuilles
13 ENFIN, LA FÊTE	36 le cheval de Béla
14 TOUR DE PISTE	37 SERPENTINE
15 MNG GNV 14	38 MINOTAURE
16 BELLE ÉPOQUE	39 MATRIOSHKA
17 GIROLAMO	40 K. Tribute
18 RE-DESSEIN	41 BOXES
19 NALT1734	42 DEMI-VOLTE
20 BLANCHE NEIGE	43 DEMI VOLTE 2
21 céleste	44 Cheval à bascule 2
22 TOURNE-MANÈGE!	45 agora étincelant
23 PIANO NOBILE	

10 / CONTRÔLE ET CONFORMITÉ DES PROJETS RENDUS

Les contrôles de conformité ont été effectués préalablement au jugement par les collaborateurs de la Ville de Genève chargés de l'assistance technique.

Ceux-ci constatent que les quarante-cinq dossiers rendus sont complets et parvenus à l'organisateur dans les délais prescrits.

11 / EXPERTISE DES PROJETS RENDUS

L'expertise des projets s'est référée au programme du concours ainsi qu'aux réponses aux questions des concurrents.

Elle a été conduite du 17 au 25 septembre 2014 par les spécialistes-conseils du jury, soit:

M. Alain MATHEZ, attaché de direction, Office de l'urbanisme, Département de l'aménagement, du logement et de l'énergie (DALE), Etat de Genève;

M. Daniel CHEMINAT, économiste de construction AEC / SIA, Genève;

M. Bernard FISCH, ingénieur civil, B+S ingénieurs conseils SA, Genève;

M. Romain BERGER, ingénieur thermicien, service de l'énergie, Ville de Genève;

M. Patrick FUCHSLOCH (en remplacement de M. Paolo CHIARARIA), adjoint de direction, Direction et secrétariat du Département de la cohésion sociale et de la solidarité, Ville de Genève;

M. Claudio DEUEL, chef du service la jeunesse, Ville de Genève;

M. David RIPOLL, adjoint scientifique, direction du Département des constructions et de l'aménagement, Ville de Genève.

12 / JUGEMENT

12.1 / DÉROULEMENT DU JUGEMENT

Le jury a siégé les 1 et 2 octobre 2014.

Madame Sandra CAPEDE est excusée pour l'ensemble du jugement.

12.2 / PROJETS ADMIS AU JUGEMENT

Compte tenu des contrôles de conformité des projets, le jury décide, à l'unanimité, d'admettre au jugement tous les projets rendus, ceux-ci étant parvenus dans les délais, respectant l'anonymat et ne présentant aucun problème de conformité formelle.

12.3 / PRISE DE CONNAISSANCE DES PROJETS

L'ensemble du jury procède à une première prise de connaissance des projets, en présence des organisateurs, qui commentent chacun des projets pour l'ensemble des membres du jury, devant les planches.

12.4 / PROJETS À EXCLURE DE LA RÉPARTITION DES PRIX

Conformité au programme et cahier des charges

Après la première prise de connaissance des projets, le jury constate qu'à l'exception de quelques écarts mineurs sur des éléments de programme, la plupart des projets remis répondent, dans les grandes lignes, au programme et au cahier des charges.

Conformité LCI

S'appuyant sur l'expertise de Monsieur Mathez, l'ensemble du jury procède à un examen de tous les projets admis au jugement, sous l'angle de la conformité avec les règlements de construction et la LCI.

Le périmètre du concours se situe dans la zone 1, soit la zone protégée de la Vieille-Ville et du secteur sud des anciennes fortifications (art. 83 à 88 de la loi LCI L5 05 & plan de zone N° 27'889).

D'un point de vue légal, le bâtiment actuel est un garage privé et devra faire l'objet d'un changement d'affectation, dans le cadre de la mise à l'enquête du projet lauréat.

La maison voisine, située au sud, est au bénéfice d'une servitude datant du 17 août 1827. Il en ressort que le manège est construit contre la façade nord de ladite maison et que les jours actuellement existants, sur ladite façade, ont été ouverts au bénéfice de la présente servitude, de sorte qu'ils doivent être conservés et qu'on ne peut les cacher.

L'expertise s'est donc essentiellement portée sur les critères suivants:

- rapport de gabarit avec distance sur rue;
- vides d'étages;
- prises de lumières.

Suite à cette analyse, il est constaté qu'un projet, le N° 43 présente des points de non-conformité importants en regard de la LCI. Le jury décide, à l'unanimité, d'exclure ce projet de la répartition des prix, mais de le conserver pour la suite du jugement, dans la perspective de l'attribution d'une éventuelle mention. Il est noté, par ailleurs, que quelques autres projets présentent certains écarts mineurs par rapport à la LCI. Le jury en prend note et décide, à l'unanimité, d'admettre tous les projets restants à la répartition des prix.

12.5 / PREMIER TOUR DU JUGEMENT

L'ensemble du jury examine chacun des projets en relation avec les critères énoncés pour le jugement. Il commente et analyse les projets et décide d'écarter, pour la suite du jugement, les projets répondant le moins bien aux critères principaux suivants :

- qualités architecturales;
- qualités patrimoniales;
- qualités fonctionnelles;
- qualités techniques.

Les projets éliminés à l'issue de ce premier tour sont les suivants :

05 WEITERBAUEN	33 CAMERA OBSCURA
06 PIAZZA	35 mille feuilles
08 PEGASUS	36 le cheval de Béla
11 poupées russes	38 MINOTAURE
13 ENFIN, LA FÊTE	39 MATRIOSHKA
15 MNG GNV 14	40 K. Tribute
16 BELLE ÉPOQUE	41 BOXES
22 TOURNE-MANÈGE!	42 DEMI-VOLTE
23 PIANO NOBILE	43 DEMI VOLTE 2
25 PEGASUS 2	44 Cheval à bascule 2
26 maneve jeuneve	45 agora étincelant
30 YOU KNOW...FOR KIDS!	

12.6 / DEUXIÈME TOUR DU JUGEMENT

Le jury procède ensuite, devant tous les projets conservés, à une analyse plus détaillée des projets, en tenant compte de l'ensemble des critères de jugement et des expertises.

A l'issue de ce second tour d'examen des projets et après une discussion approfondie, le jury décide d'écarter les projets suivants :

01 VOLTE	21 céleste
03 JEU D'ESPACES	24 ALEZAN
04 20060104	27 ASTURCONE
12 ROQUÉPINE	29 ZEBULON
14 TOUR DE PISTE	31 NOUVEAU MANEGE
17 GIROLAMO	32 Hippo
18 RE-DESSEIN	34 chevalàbascule
19 NALT1734	37 SERPENTINE
20 BLANCHE NEIGE	

12.7 / TOUR DE RATTRAPAGE

Après une étude détaillée et avant de procéder au classement final et à l'attribution des prix et mentions, le jury effectue un tour de rattrapage, en réexaminant une dernière fois l'ensemble des projets au jugement et confirme le choix des projets éliminés lors des deux tours précédents. A l'issue de ce tour, aucun projet n'est donc réintégré.

12.8 / RÉSULTATS DU JUGEMENT ET ATTRIBUTION DES PRIX ET MENTIONS

Après une discussion générale et un dernier examen approfondi des projets restants, qui font chacun l'objet d'une critique complète, le jury procède au classement final des projets conservés et attribue, à l'unanimité, les prix suivants en conformité avec le point 1.05 du programme du concours.

1^{er} rang – 1^{er} prix	n° 28 SUSPENDU	Fr. 40'000.– HT
2^e rang – 2^e prix	n° 09 VOLTIGE	Fr. 35'000.– HT
3^e rang – 3^e prix	n° 10 TRILOGIE	Fr. 16'000.– HT
4^e rang – 4^e prix	n° 07 ATRIUM	Fr. 15'000.– HT
5^e rang – 5^e prix	n° 02 LABOUM	Fr. 14'000.– HT

13 / RECOMMANDATIONS DU JURY

Le jury remercie les concurrents pour leur travail et souligne la qualité et la diversité des projets rendus. L'ensemble des propositions a permis au jury de mesurer la difficulté de l'enjeu et de débattre, de manière fructueuse, des caractéristiques des différents projets.

A l'issue des débats, le jury est unanimement convaincu que le projet lauréat N°28 SUSPENDU possède les qualités et potentiels permettant de répondre aux attentes du maître de l'ouvrage, des utilisateurs et du public.

A l'unanimité, le jury recommande au maître de l'ouvrage d'attribuer le mandat d'étude et de réalisation du projet au bureau auteur du projet N°28 SUSPENDU.

Dans le cadre du développement du projet, le jury émet les recommandations suivantes:

- clarifier le dispositif d'entrée et d'accueil au rez-de-chaussée dans l'espace de la rotonde;
- poursuivre la réflexion sur le thème des modes de fractionnement de l'espace majeur du premier étage;
- étudier la possibilité de développer le projet dans l'aile Colladon existante, notamment en réfléchissant à l'usage des combles;
- vérifier la possibilité d'exploiter la partie du sous-sol de l'aile Saint-Léger (volume actuel sous la rampe), afin d'alléger les usages de dépôts aux étages.

Par ailleurs, le jury relève que l'affectation piétonne de la rue Colladon serait, à terme, un élément de qualité supplémentaire pour un usage optimum de ce nouvel équipement.

14 / APPROBATION DU JURY

Président

M. Giorgio BELLO

Vice-président

M. Philippe MEYLAN

Membres professionnels

M^{me} Sabine NEMEC-PIGUET**M. Martin BOESCH****M. Christian DUPRAZ****M^{me} Verena BEST-MAST****M. Franz GRAF****M. Philippe BEUCHAT**

Membres non-professionnels

M^{me} Élisabeth MICHELI**M^{me} Sabine PLANCHOT****M^{me} Francine KOCH**

Suppléants

M. Ubaldo MARTELLA**M^{me} Sandra CAPEDER** – excusée

15 / LEVÉE DE L'ANONYMAT

Suite au classement et à l'attribution des prix, le jury procède à l'ouverture des enveloppes cachetées des concurrents et lève l'anonymat en suivant l'ordre du classement.

PROJETS PRIMÉS

par ordre de prix

- 1^{er} rang | 1^{er} prix
- Projet n° 28
SUSPENDU
Bureau d'architecte
ESTAR armental ciurlo walker arquitectos S.L.P.
Travesa do Escultor asorey 16 v11 | 15704 Saint-Jacques-de-Compostelle | Espagne
Collaborateurs
Aurora Armental Ruiz | Stefano Ciurlo Walker | Jan Liebe | Carlos Comendador | Andres Fraga
- 2^e rang | 2^e prix
- Projet n° 09
VOLTIGE
Bureau d'architecte
saas stratégies architecture Sàrl
Route des Jeunes 43 | 1227 Carouge | Suisse
Collaborateurs
Michael Meier | Guillaume Yersin | Philip Heckhausen
- 3^e rang | 3^e prix
- Projet n° 10
TRILOGIE
Bureau d'architecte
BACKGROUND ARCHITECTURE Sàrl
Bd de Grancy 51 | 1006 Lausanne | Suisse
Collaborateurs
Maria Teresa Federico | Jael Villat | Ludovic Maillard

4^e rang – 4^e prix

Projet n° 07

ATRIUM

Bureau d'architecte

GONZALO MARTINEZ ARCHITECTURE

Virgenes 3 | 41004 Séville | Espagne

5^e rang – 5^e prix

Projet n° 02

LABOUM

Bureau d'architecte

Ruggero Corti ARCHITETTO

Via Adriano Auguardi 18 | 22100 Côme | Italie

Puis, par ordre d'arrivée

Projet n° 01

VOLTE

Bureau d'architecte

Jean-Jacques OBERSON

Rue Saint-Laurent 2 | 1207 Genève | Suisse

Collaborateurs

Laura Vellella | Maurice Currat

Projet n° 03

JEU D'ESPACES

Bureau d'architecte

PABLO OLALQUIAGA BESCÓS | ALFONSO OLALQUIAGA BESCÓS Groupement temporaire

Grijalba 18 | 28006 Madrid | Espagne

Collaborateurs

Rafael Olalquiaga Soriano | Tadas Nevar | Raul Cioaba | Quentin Charial | Maria Elízaga

Projet n° 04

20060104

Bureau d'architecte

VALENTIN KOKUDEV | ANNA PADILLA CORCHO

Calle Aragon 30 | 1 08430 La Roca del Vallés | Barcelone | Espagne

Projet n° 05

WEITERBAUEN

Bureau d'architecte

MARIA ELEONORA MACCARI et ROI CARRERA ARCHITECTE

Via Torno 27A | 22100 Côme | Italie

Collaborateurs

Maria Eleonora Maccari | Roi Carrera Senra | Rudolf Robin Goldschmidt | Monica Vassallo
Consultant façades X-MADE | Miquel Rodriguez

Projet n° 06

PIAZZA

Bureau d'architecte

LIONEL DEBS ARCHITECTURES

Rue de Rosheim 17 | 67000 Strasbourg | France

Collaborateurs

Lionel Debs | Maxime Dratler

Projet n° 08

PEGASUS

Bureau d'architecte

A-ARCHITECTES Sàrl & GARCÉS – DE SETA – BONET Arquitectes SLP

Avenue de Châtelaine 43 | 1203 Genève | Suisse

Collaborateurs

Barbara Tirone | François Joss | Jordi Garcés | Daria de Seta | Anna Bonet | Pedro Delgado Monteiro
Antonio Tartaglia | Anthony Joss

Projet n° 11

poupées russes

Bureau d'architecte

FRANÇOIS KUNZ ARCHITECTE

Rue de la Nouvelle-Héloïse 4 | 1203 Genève | Suisse

Collaborateurs

François Kunz | Federica Bufano | Cédric Dallièrre | Beatriz Ligeró
Ingénieur civil | Vincent Bujard | Bureau T
Infographie | Aleix Gimeno | Play-time

Projet n° 12

ROQUÉPINE

Bureau d'architecte

Kreis 8 Architekten GmbH

Oberdorfstrasse 8 | 8001 Zurich | Suisse

Collaborateurs

Anna Hotz Semadeni | Gigi Hotz Steinemann | Valentin Gillet | Piotr Lopatka | Livia Stöckli

Projet n° 13

ENFIN, LA FÊTE

Bureau d'architecte

Piotr Brzoza Architekten GmbH

Spitalstrasse 32 | 4056 Bâle | Suisse

Projet n° 14

TOUR DE PISTE

Bureau d'architecte

HELENA AGUILAR BALEA & CRISTÓBAL+MONACO arquitectos

Xabier Cabello La Piedra 21 2°B | 28200 S.L.de el Escorial | Madrid | Espagne

Collaborateurs

Helena Aguilar Balea | Juan Ramón Cristóbal Mayoral | Francesco Monaco

Projet n° 15

MNG GNV 14

Bureau d'architecte

POST-OFFICE

Rue du Faubourg du Temple 105 | 75010 Paris | France

Collaborateurs

David Fagart | Line Fontana | François Leioninger

Projet n° 16

BELLE ÉPOQUE

Bureau d'architecte

PEZ ARQUITECTOS SLP

Calle Campomanes 8 | bajo A | 28013 Madrid | Espagne

Projet n° 17

GIROLAMO

Bureau d'architecte

Sara Formery et Sibylle Kössler

Avenue Marc-Dufour 27 | 1007 Lausanne | Suisse

Collaborateurs

Sibylle Kössler | Sara Formery | Clément Cattin

Projet n° 18

RE-DESSEIN

Bureau d'architecte

LUSCHER ARCHITECTES

Boulevard de Grancy 37 | 1006 Lausanne | Suisse

Collaborateurs

Rodolphe Luscher | Mario Da Campo | Alexandre Gonin

Consultant énergie | Effin'Art Sàrl | Dominique Chuard

Consultant structure | INGENI Genève SA

Projet n° 19

NALT1734

Bureau d'architecte

Stefano Piedimonte architetto

Via Simone Martini 50 | 80128 Naples | Italie

Collaborateurs

Fabio De Astis | Alessandro Turchi

Projet n° 20

BLANCHE NEIGE

Bureau d'architecte

ATELIERS BEAU REGARD Sàrl

Avenue de l'Amandolier 32 | 1208 Genève | Suisse

Collaborateurs

Paul Bréchnignac | Axel Harari | Alexander Hertel | Rebecca Jordan | Charlotte Nierlé

Christopher Tan | Loris Vendrami

Consultant ingénieurs en systèmes énergétiques | Conti & Associés Ingénieurs SA

Consultant ingénieur civil | Prudence Hounkpe Ing.Dipl.

Projet n° 21

céleste

Bureau d'architecte

JEAN-BAPTISTE BRUDERER ARCHITECTE

Avenue de la Praille 55 | 1227 Carouge | Suisse

Collaborateurs

Jean-Baptiste Bruderer | Loïc Preitner

Consultant | Vincent Freimuller de Boss Ingénieurs conseils SA

Projet n° 22

TOURNE-MANÈGE!

Bureau d'architecte

ARCHITECH SA

Route de Meyrin 12a | 1202 Genève | Suisse

Collaborateurs

Frank Herbert | Isabel Cristina Stella Alvarez

Projet n° 23

PIANO NOBILE

Bureau d'architecte

JOUD & VERGÉLY ARCHITECTES Sàrl

Rue des Côtes-de-Montbenon 28 | 1003 Lausanne | Suisse

Collaborateurs

Christophe Joud | Camille Delaunay | Lorraine Beaudoin

Projet n° 24

ALEZAN

Bureau d'architecte

Marc Frochaux Architecte & F. RoCHAT Atelier d'architecture Sàrl

Place du Vallon 1 | 1005 Lausanne | Suisse

Collaborateurs

Marc Frochaux | Florian RoCHAT

Projet n° 25

PEGASUS 2

Bureau d'architecte

CARUGATI ARCHITECTE

Rue du Bois-du-Lan 17 | 1217 Meyrin | Suisse

Collaborateur

Damien Carugati

Projet n° 26

maneve jeuneve

Bureau d'architecte

MASSIMO LOPRENO ARCHITECTES

Chemin Frank-Thomas 26 Ter | 1208 Genève | Suisse

Collaborateurs

Gaétan Lopreno | Pascale Abbé | Lucie Penot | Christelle Bartkowiak | Joséphine Navailles

Luca Dinelli | Caroline Helmbacher | Damien Dutruel | Image: Lopreno | Serteco

Projet n° 27

ASTURCONE

Bureau d'architecte

NICOLA BRAGHIERI – EX-M ARCHITETTI

Via Mantova 13 | 20135 Milan | Italie

Collaborateurs

Nicola Braghieri | Andrea Palmieri | Alessandra Naitana | Alessandra Spada | Patrick Geromini

Projet n° 29

ZEBULON

Bureau d'architecte

Zanini Luciano & Michael Svantner Groupement d'architectes

Rue du Tunnel 7 | 1227 Carouge | Suisse

Collaborateurs

Loris Gafner | Angelo Parachini

Projet n° 30

YOU KNOW...FOR KIDS!

Bureau d'architecte

BÂN ARCHITECTES & CHARLES VILAIN ARCHITECTE

Rue des Acacias 10 | 74100 Ambilly | France

Collaborateurs

Clara Caroff | Sisomphane Soumpholphakdy | Charles Vilain

Projet n° 31

NOUVEAU MANEGE

Bureau d'architecte

atba – l'atelier, bureau d'architectes SA

Rue des Vieux-Grenadiers 8 | 1205 Genève | Suisse

Collaborateurs

Loic Muriel | Stéphane Fuchs

Projet n° 32

Hippo

Bureau d'architecte

mvt architectes SA

Rue du Triangle 8 | 1295 Mies | Suisse

Collaborateurs

Marta Mato Sabat | Hélène Payen | David Gaston Robles | Benjamin Vial

Projet n° 33

CAMERA OBSCURA

Bureau d'architecte

Steeve Ray & Associés

Route des Acacias 43 | 1227 Les Acacias | Suisse

Collaborateur

Théophile Ray

Projet n° 34

chevalàbascule

Bureau d'architecte

eric dunant atelier d'architectes Sàrl

Chemin du Pont-de-Ville 13 | 1224 Chêne-Bougeries | Suisse

Collaborateurs

Eric Dunant | David Rodriguez | Adrian Mateos | Jonathan Martinez

Projet n° 35

mille feuilles

Bureau d'architecte

ARCHITECTURE PLURIELLE | Thierry SAUVIN & Sibylle SAUVIN JEAN architectes associés

Boulevard Carl-Vogt 101 | 1205 Genève | Suisse

Collaborateur

Pablo Costa Otero

Projet n° 36

le cheval de Béla

Bureau d'architecte

Enrico Prati & Lorenzo Lotti architectes

Rue du Môle 38bis | 1201 Genève | Suisse

Projet n° 37

SERPENTINE

Bureau d'architecte

ATELIER 3BM3 SA | C. Stendardo et B. Montant

Rue des Maraîchers 8 | 1205 Genève | Suisse

Collaborateurs

Silvia Garrido | Alexandre Jarek

Projet n° 38

MINOTAURE

Bureau d'architecte

Eyre Architecture Sàrl

Rue du Stand 37 | 1204 Genève | Suisse

Collaborateurs

Loïc Chareyre | Pierre-Yves Boegle | Elodie Chareyre | Chaïma Ijjou

Projet n° 39

MATRIOSHKA

Bureau d'architecte

PLOJOUX & VOELLINGER ARCHITECTES

Avenue Vibert 25-27 | Case postale 1052 | 1227 Carouge | Suisse

Collaborateurs

Bernard Plojoux | Delphine Voellinger | Yannick Balleydier

Projet n° 40

K. Tribute

Bureau d'architecte

mentha rosset architectes

Avenue de Sainte-Clotilde 13 | Case postale 95 | 1211 Genève 8 | Suisse

Collaborateurs

Eric De Meo | Olivier Favre | Samuel Gremaud | Franck Labarde | David Lourenco

Projet n° 41

BOXES

Bureau d'architecte

DOMINIQUE LEUBA ARCHITECTES SA

Rue François-Perréard 4 | 1225 Chêne-Bourg | Suisse

Collaborateurs

Susana Fernandez Moreno | Christophe Arasa | André-Louis Zufferey | Nathalie Ramirez

Projet n° 42

DEMI-VOLTE

Bureau d'architecte

dl-a, designlab-architecture s.a. | dl-i, designlab-intérieurs Sàrl

Rue Gourgas 5 | 1205 Genève | Suisse

Collaborateurs

Inès Devanthéry-Lamunière | Vincent Mas Durbec | Jianfeng Chen | Thibaud Loegler

Projet n° 43

DEMI VOLTE 2

Bureau d'architecte

BUREAU A Sàrl

Rue de Grenus 12 | 1201 Genève | Suisse

Collaborateurs

Leopold Banchini | Daniel Zamarbide | Manuel La Casta Miras

Projet n° 44

Cheval à bascule 2

Bureau d'architecte

dunning architecture

Rue Jean-Jaquet 8a | 1201 Genève | Suisse

Collaborateurs

Bruce Dunning | Alisa Dunning | Bruno Pereira | Laure Paladin | Sébastien Descriaux

Projet n° 45

agora étincelant

Bureau d'architecte

Alessandra da Fieno Cobian Architecte

Route du Vallon 32b | 1224 Chêne-Bougeries | Suisse

Collaborateur

Saskia Matthey-de-l'Endroit

Patrimoine

La solution proposée par le projet SUSPENDU se distingue par le respect porté à l'esprit du bâtiment – un manège – tout en relevant l'intérêt de l'intervention des années 1950. Le parti d'une rénovation douce préserve les éléments caractéristiques forts que présente cet édifice ancien.

Certains choix plus subtils – comme la conservation d'une toiture froide dans le corps principal ou les prises de jours modérées portées sur l'enveloppe – assurent de l'intérêt patrimonial porté au bâtiment.

Sur l'aile Saint-Léger, la démolition de la toiture surélevée plus récemment a l'avantage de libérer des jours droits pour le grand volume central et la création d'une longue terrasse attenante ajoute une valeur certaine au projet.

Architecture

Tout en restant « neutre », ce projet qualifie sensiblement les espaces et les hiérarchise jusqu'à l'étage où s'impose le volume sobre d'une très grande salle, dans laquelle la boîte suspendue apporte une dimension poétique.

Le projet est économique, tout autant par le choix de ne pas montrer la grande charpente, que par la maîtrise fine des démolitions. La conservation d'une partie majeure des structures du parking présente aussi l'avantage de valoriser l'image de la rotonde actuelle.

L'installation des espaces de stockage et de services dans la partie centrale du rez-de-chaussée résout la question problématique de l'éclairage naturel des locaux à cet emplacement. Ce haut socle, borgne, libère à l'étage le grand volume de la salle polyvalente, muni d'une hauteur raisonnable. Ce point est noté comme positif quant à la question de la nuisance sonore, inhérente aux activités de la maison de quartier.

Le parti des prises de jours est intéressant. Il permet l'éclairage majoritaire, en jours droits, des trois entités principales, tandis que diverses solutions zénithales apportent un éclairage d'appoint dans les circulations.

Programme

L'entrée unique dans l'équipement, par le corps latéral, fédère tous les usagers. Bien lisible depuis l'espace public, puisqu'elle utilise la surface extérieure non bâtie de la parcelle, elle rassemble toutes les populations aptes à fréquenter le manège. Elle permet d'habiter pleinement la rotonde libérée de cette fonction. Cet unique accès principal, qui permet ensuite une indépendance avec un contrôle d'accès pour les espaces dévolus à la petite enfance, répond à un des défis du projet.

Chaque espace est qualifié. Au rez-de-chaussée, les ailes abritent chacune des espaces dévolus, respectivement à la ludothèque et à l'espace de vie infantine. La maison de quartier occupe l'étage supérieur, avec l'attractivité d'une salle polyvalente ouverte sur une terrasse, qui propose une possible surface d'activité extérieure.

Les distributions logiques et leurs dispositions permettent un programme évolutif. Est relevé un potentiel de surfaces pour la ludothèque dans une partie des combles de l'aile Colladon et dans la tour d'entrée pour la maison de quartier.

Le jury recommande que la poursuite du projet tienne compte d'un certain nombre de recommandations, qui permettent de faire évoluer les espaces de façon cohérente.

RÉHABILITATION D'UN ANCIEN MANÈGE



PROJET DE LA ZONE À BÂTIMENTS DE FORME ET DE LA ZONE À BÂTIMENTS DE FORME



PROJET DE LA ZONE À BÂTIMENTS DE FORME

Le projet de réhabilitation de l'ancien manège de la ville de Paris, inscrit au patrimoine de l'État, a pour objectif de restaurer ce lieu emblématique en le transformant en un espace public moderne, ouvert à tous les publics et aux usages, offrant les mêmes qualités architecturales, historiques et éducatives que les différents espaces de la ville.

Le projet de réhabilitation de l'ancien manège de la ville de Paris, inscrit au patrimoine de l'État, a pour objectif de restaurer ce lieu emblématique en le transformant en un espace public moderne, ouvert à tous les publics et aux usages, offrant les mêmes qualités architecturales, historiques et éducatives que les différents espaces de la ville.

Le projet de réhabilitation de l'ancien manège de la ville de Paris, inscrit au patrimoine de l'État, a pour objectif de restaurer ce lieu emblématique en le transformant en un espace public moderne, ouvert à tous les publics et aux usages, offrant les mêmes qualités architecturales, historiques et éducatives que les différents espaces de la ville.



PROJET DE LA ZONE À BÂTIMENTS DE FORME



PROJET DE LA ZONE À BÂTIMENTS DE FORME



PROJET DE LA ZONE À BÂTIMENTS DE FORME



PROJET DE LA ZONE À BÂTIMENTS DE FORME

Patrimoine

Le projet VOLTIGE respecte les valeurs patrimoniales de l'ancien manège. Il conserve la trace et l'histoire du bâtiment, notamment en préservant la première volée de la rampe du parking. Les façades sont respectées et le projet restitue la symétrie du bâtiment en reconstituant les toits des écuries. Le volume du manège est, quant à lui, au premier étage en réinterprétant ce dernier à l'échelle humaine. Le projet proposé par le candidat allie habilement l'histoire du manège.

Architecture

L'entrée à la future maison de quartier est maintenue telle qu'en l'état existant en préservant le portique. Toutefois l'espace d'accueil n'est pas clairement défini et ses proportions discutables. Le lieu de rencontre et de convivialité souhaité par les utilisateurs est, par conséquent, difficile à réaliser. Le sas d'entrée vient s'insérer dans la composition de l'entrée de façon peu convaincante.

Le maintien de la rampe du parking a été apprécié, car elle permettrait d'accueillir un espace pouvant être utilisé à différentes fins, par la maison de quartier, tout en imaginant une certaine dynamique intéressante pour répondre aux circulations verticales.

La nef centrale du rez-de-chaussée est comblée par les espaces de services demandés dans le programme. Cette proposition est appréciée par le jury car elle permet de dégager un volume adéquat au premier étage, afin d'y accueillir la grande salle qui profite ainsi d'un bon éclairage naturel. De plus, cette disposition évite toute excavation au sous-sol.

Le volume de la nef centrale, qui accueillait autrefois le manège et les places de parc, est de bonne proportion, en subdivisant le plan en deux afin d'y accueillir les espaces polyvalents et la crèche. Un rapport visuel est proposé entre ces deux espaces, pouvant être fermés par un rideau. La charpente est partiellement apparente, ce qui confère un caractère hésitant quant à montrer, ou non, la structure de cet espace. Le jury aurait souhaité une prise de position plus franche pour cet espace majeur.

Programme

Mis à part l'entrée du bâtiment, l'organisation du programme a été fort appréciée par les utilisateurs. Toutefois, le fonctionnement entre les espaces de services et les espaces majeurs est maladroit et pose beaucoup de questions, quant au développement futur du projet. Ceci se remarque, notamment, par la position de la cuisine qui se niche sous la rampe et qui nécessite l'utilisation d'un monte-charge.



Photo de l'architecte de l'ouvrage de l'Etat

Quelle est l'ambition ?

La Mairie de Maréage, au 17e arrondissement, s'inscrit dans le processus de la Restauration de l'habitat par un projet ambitieux qui se situe de position par une ambition de créer un édifice à la fois moderne et respectueux de son site patrimonial, celle d'une institution publique et d'un espace urbain d'exception. L'ambition est de créer un espace public et d'un espace urbain d'exception. L'ambition est de créer un espace public et d'un espace urbain d'exception. L'ambition est de créer un espace public et d'un espace urbain d'exception.

La Mairie de Maréage occupe une place importante dans la succession de services accompagnés de la place de la République vers le Parc des Bastilles. En effet, elle s'inscrit dans le tissu du quartier de la République, à son cœur historique mais aussi contemporain. A ce point se rejoignent le chemin piétonnier le plus des habitants ainsi que le Parc des Bastilles, et sont donc au cœur de la vie du quartier. Elle s'inscrit dans le tissu du quartier de la République, à son cœur historique mais aussi contemporain. A ce point se rejoignent le chemin piétonnier le plus des habitants ainsi que le Parc des Bastilles, et sont donc au cœur de la vie du quartier.

CONCOURS ANCIEN MARÉAGE | VOLTIGE



Plan d'Etat, 1980



Plan de l'Etat, 1980



Plan de l'Etat, 1980



Plan de l'Etat, 1980



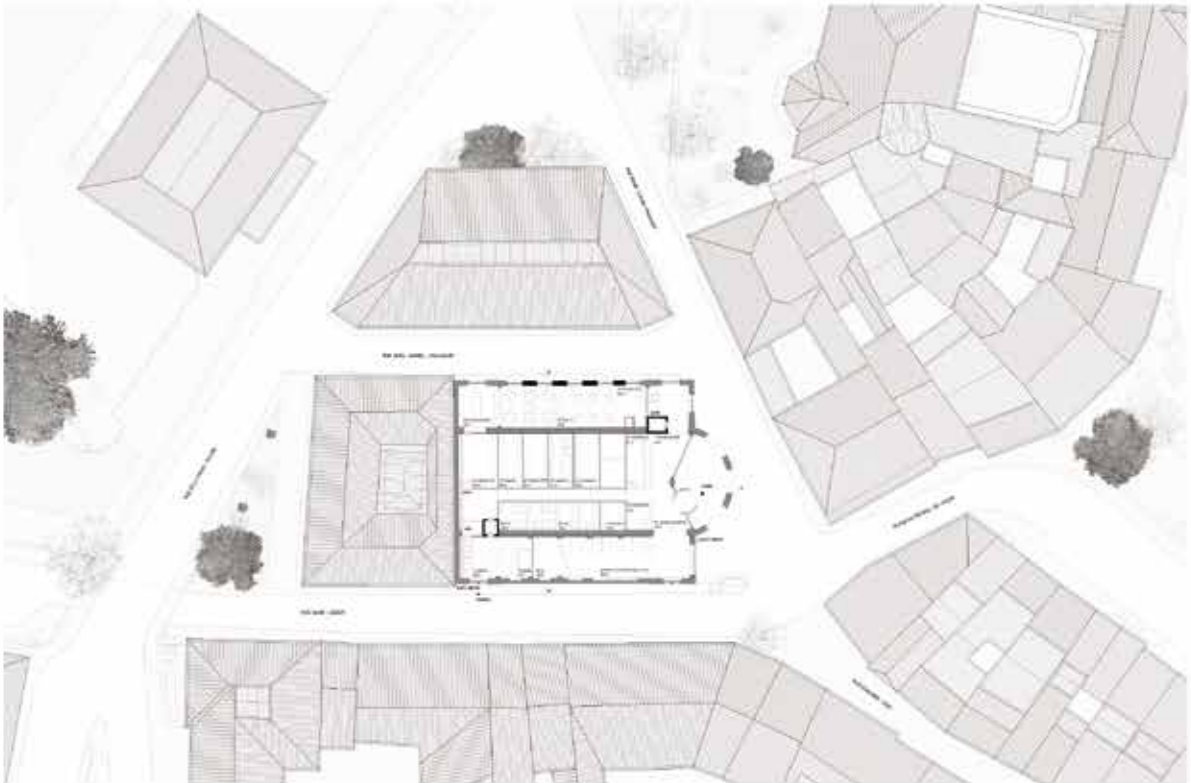
Plan de l'Etat, 1980



Plan de l'Etat, 1980



Plan de l'Etat, 1980



Plan de l'Etat, 1980

CONCOURS ANCIEN MANÈGE | VOLTIGE



Éléments de structure
 Le projet vise tout de l'histoire architecturale du bâtiment pour produire un édifice contemporain, articulé, composé de volumes qui respectent l'ossature de l'existant et s'insèrent harmonieusement dans le tissu urbain. Chaque volume est connecté à une structure en béton armé qui se prolonge dans les murs extérieurs et les doubles vitrages. L'ensemble du bâtiment est conçu pour offrir une expérience spatiale exceptionnelle, perméable de lumière naturelle et de la possibilité de l'habiter en respectant son caractère unique et sa valeur patrimoniale.

Tous les volumes et matériaux sont étudiés et peints. Ils ont pour but de rétablir l'équilibre du bâtiment de l'origine, mais également de leur donner une nouvelle fonctionnalité, adaptée au usage des années de la construction de l'époque. Une partie de la dalle de béton est démontée. Ceci permet de retrouver le large espace ouvert, l'absence de cloison. Le projet implique en sa structure tout respectueux par son caractère patrimonial, permet de retrouver le caractère d'origine et donc l'identité et la cohésion de l'édifice au niveau typologique. La structure générale d'origine est conservée. Elle offre une expérience spatiale exceptionnelle et répond à l'exigence d'un grand espace ouvert. Elle est mise en valeur dans le grand site du premier, cœur de l'habitat. Sa large ouverture au façade, offre la possibilité d'une visibilité totale vers l'extérieur et permet d'intégrer le cœur de l'habitat à l'ensemble du quartier. Les volumes sont conçus pour être adaptés à une utilisation polyvalente. Ils sont conçus pour être adaptés à une utilisation polyvalente. Ils sont conçus pour être adaptés à une utilisation polyvalente.



1. Vue d'ensemble du bâtiment

2. Vue d'ensemble du bâtiment, coupe transversale



001 - La Halle
 Une grande salle polyvalente et ouverte à tous les usages. Elle est conçue pour être adaptée à une utilisation polyvalente. Elle est conçue pour être adaptée à une utilisation polyvalente. Elle est conçue pour être adaptée à une utilisation polyvalente.



002 - L'École
 Une école moderne et ouverte à tous les usages. Elle est conçue pour être adaptée à une utilisation polyvalente. Elle est conçue pour être adaptée à une utilisation polyvalente. Elle est conçue pour être adaptée à une utilisation polyvalente.



003 - La Salle
 Une salle polyvalente et ouverte à tous les usages. Elle est conçue pour être adaptée à une utilisation polyvalente. Elle est conçue pour être adaptée à une utilisation polyvalente. Elle est conçue pour être adaptée à une utilisation polyvalente.



004 - L'Équipement
 Un espace polyvalent et ouvert à tous les usages. Elle est conçue pour être adaptée à une utilisation polyvalente. Elle est conçue pour être adaptée à une utilisation polyvalente. Elle est conçue pour être adaptée à une utilisation polyvalente.

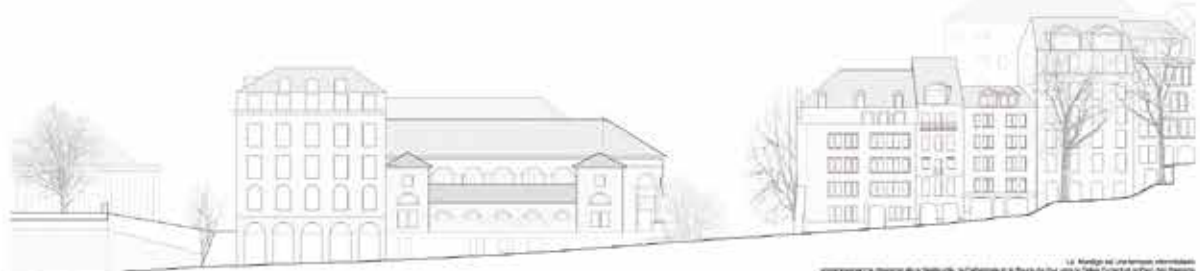


005 - Le Jardin
 Un espace polyvalent et ouvert à tous les usages. Elle est conçue pour être adaptée à une utilisation polyvalente. Elle est conçue pour être adaptée à une utilisation polyvalente. Elle est conçue pour être adaptée à une utilisation polyvalente.

3. Vue d'ensemble du bâtiment, coupe transversale



4. Vue



5. Vue d'ensemble du bâtiment, coupe transversale

6. Vue d'ensemble du bâtiment, coupe transversale

Patrimoine

Le projet TRILOGIE s'inscrit dans l'enveloppe de l'ancien manège, en démolissant les structures en béton du parking des années 1950, tant la rampe que les dalles et la mezzanine de l'entrée. Il modifie également la surélévation couvrant la rampe du parking. Il conserve l'ensemble des percements de la façade principale au nord, dans leur configuration héritée du XX^e siècle. Côté rue Saint-Léger, de nouvelles ouvertures sont créées sous le bandeau, dans le prolongement des fenêtres en demi-lune existantes. Aucune excavation nouvelle n'est prévue sous le bâtiment.

Architecture

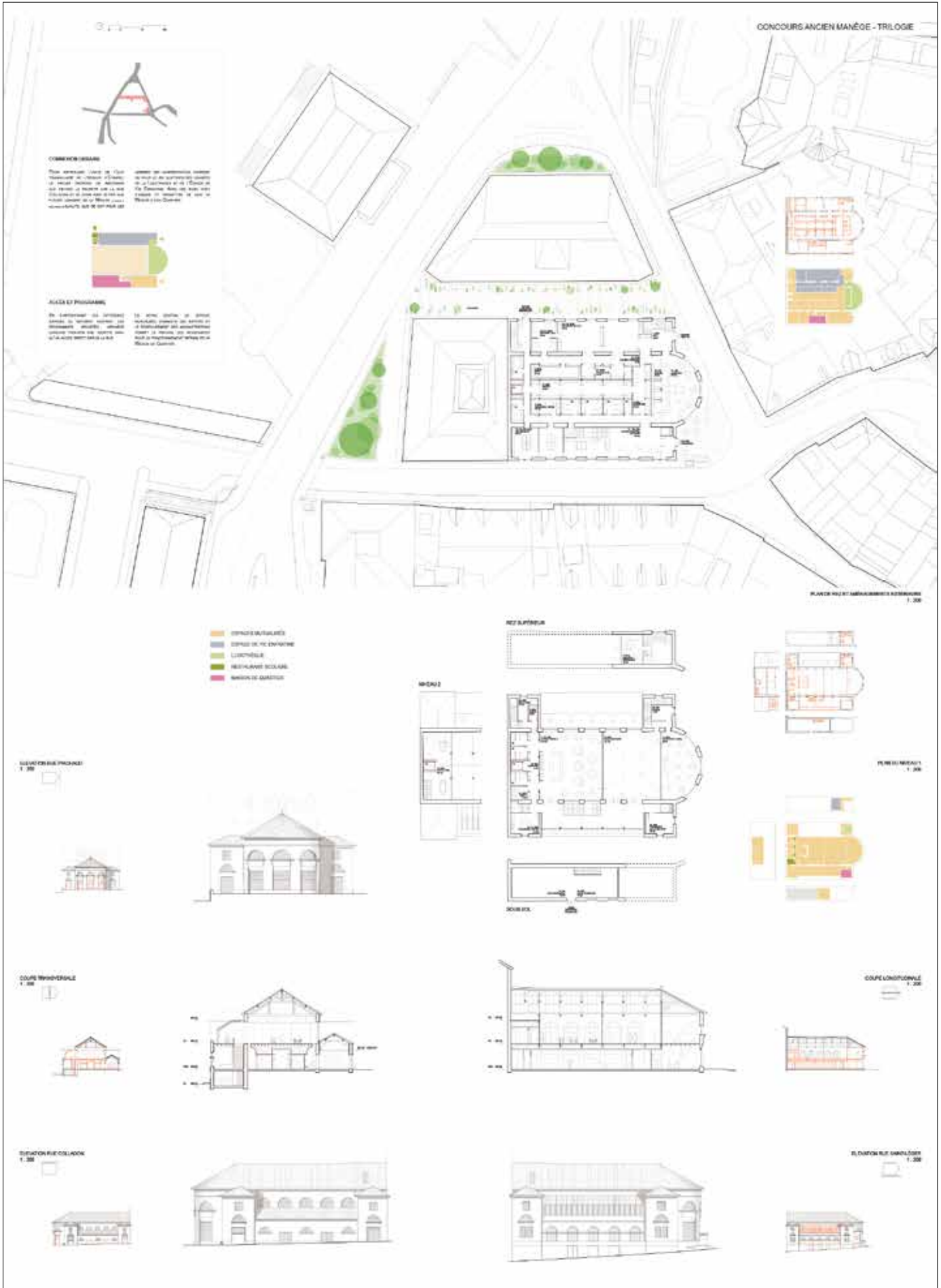
Le jury a tout particulièrement apprécié le dispositif de l'entrée, qui offre un espace d'accueil généreux. En réutilisant l'ancienne porte d'accès au garage et en plaçant la ludothèque au rez-de-chaussée dans l'espace de tête, le projet permet d'animer la façade majeure de l'ensemble. Les circulations sont bien organisées au rez-de-chaussée, avec un couloir central circulaire, et à l'étage par un escalier public qui occupe l'aile sud, en lieu et place de la rampe du garage, desservant directement la grande salle.

Une solution originale et fonctionnelle est proposée pour la structure de la dalle de la grande salle, indépendante des murs anciens et abritant les gaines et espaces techniques.

Cependant, le niveau retenu pour le plancher de la grande salle, placé au bas des vitrages, s'éloigne de l'image des fenêtres hautes caractérisant l'éclairage du manège. De plus, l'ouverture complète du volume de la charpente lui confère une emphase qui n'a pas convaincu le jury. La modification apportée à l'étage supérieur de la façade côté rue Saint-Léger ne constitue pas une amélioration esthétique par rapport à la situation existante; le dispositif proposé n'est pas suffisamment abouti.

Programme

La proposition de rendre piétonne la rue Colladon, en lien avec l'espace de vie enfantine, constitue un environnement favorable à ce dernier. L'inconvénient provenant des entrées distinctes et éloignées l'une de l'autre est largement compensé par la qualité du dispositif d'entrée mentionné plus haut. Le jury apprécie que, d'une manière générale, l'organisation du plan permette un bon fonctionnement simultané d'activités différentes. La possibilité d'ouvrir l'espace central sur toute sa longueur offre des modalités d'exploitation intéressantes; cependant, les parois mobiles permettant de séparer cet espace ne sont pas convaincantes, notamment dans le rapport qu'elles entretiennent avec les fermes de la charpente.





AVIS DE CONSTAT

Le bâtiment est conçu en béton armé et béton alvéolaire de 200 mm d'épaisseur, en complément de la structure en acier (acier S235JR) et de la charpente.

Le bâtiment est conçu en béton armé et béton alvéolaire de 200 mm d'épaisseur, en complément de la structure en acier (acier S235JR) et de la charpente.

Le bâtiment est conçu en béton armé et béton alvéolaire de 200 mm d'épaisseur, en complément de la structure en acier (acier S235JR) et de la charpente.

Le bâtiment est conçu en béton armé et béton alvéolaire de 200 mm d'épaisseur, en complément de la structure en acier (acier S235JR) et de la charpente.



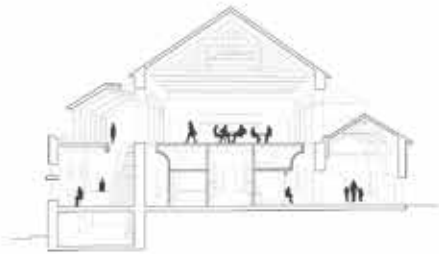
AVIS DE CONSTAT

Le bâtiment est conçu en béton armé et béton alvéolaire de 200 mm d'épaisseur, en complément de la structure en acier (acier S235JR) et de la charpente.

Le bâtiment est conçu en béton armé et béton alvéolaire de 200 mm d'épaisseur, en complément de la structure en acier (acier S235JR) et de la charpente.

Le bâtiment est conçu en béton armé et béton alvéolaire de 200 mm d'épaisseur, en complément de la structure en acier (acier S235JR) et de la charpente.

Le bâtiment est conçu en béton armé et béton alvéolaire de 200 mm d'épaisseur, en complément de la structure en acier (acier S235JR) et de la charpente.



AVIS DE CONSTAT

Le bâtiment est conçu en béton armé et béton alvéolaire de 200 mm d'épaisseur, en complément de la structure en acier (acier S235JR) et de la charpente.

Le bâtiment est conçu en béton armé et béton alvéolaire de 200 mm d'épaisseur, en complément de la structure en acier (acier S235JR) et de la charpente.

Le bâtiment est conçu en béton armé et béton alvéolaire de 200 mm d'épaisseur, en complément de la structure en acier (acier S235JR) et de la charpente.

Le bâtiment est conçu en béton armé et béton alvéolaire de 200 mm d'épaisseur, en complément de la structure en acier (acier S235JR) et de la charpente.



CONCOURS ANCIEN MANÈGE - TRUOGUE



AVIS DE CONSTAT

Le bâtiment est conçu en béton armé et béton alvéolaire de 200 mm d'épaisseur, en complément de la structure en acier (acier S235JR) et de la charpente.

Le bâtiment est conçu en béton armé et béton alvéolaire de 200 mm d'épaisseur, en complément de la structure en acier (acier S235JR) et de la charpente.

Le bâtiment est conçu en béton armé et béton alvéolaire de 200 mm d'épaisseur, en complément de la structure en acier (acier S235JR) et de la charpente.

Le bâtiment est conçu en béton armé et béton alvéolaire de 200 mm d'épaisseur, en complément de la structure en acier (acier S235JR) et de la charpente.

Le bâtiment est conçu en béton armé et béton alvéolaire de 200 mm d'épaisseur, en complément de la structure en acier (acier S235JR) et de la charpente.

Le bâtiment est conçu en béton armé et béton alvéolaire de 200 mm d'épaisseur, en complément de la structure en acier (acier S235JR) et de la charpente.

Patrimoine

Le jury apprécie le maintien complet du gabarit extérieur, la préservation des élévations et se pose la question de la validité de la reconstitution de l'aile de la rue Saint-Léger. Le jury est, par ailleurs, sceptique face au choix de créer une grande ouverture sur le faite de la toiture qui lui semble dommageable en regard de la volumétrie générale de l'édifice.

La coupe reprend certains niveaux intérieurs et reconstitue l'ancienne dalle de séparation entre l'arène et la charpente d'origine. Les parties en béton armé du parking des années 50 sont démontées (rampe et dalle sur entrée), un choix et un parti bien étudiés et appréciés dans la lecture des plans.

L'expression (image de l'atrium) de cette dernière, par contre, ne reflète pas une grande sensibilité de ce projet pour la restauration.

Architecture

Les représentations des espaces intérieurs fortement déterminés laissent peu de place aux scénarios d'usages: formes, couleurs et matériaux font bel et bien disparaître le manège, sans que l'on se sente, pour autant, dans le futur programme collectif.

L'introduction de la coursive au 1^{er} étage est intéressante; elle évoque certaines références équestres sans pour autant parvenir à convaincre.

Le choix opéré de garder le niveau principal de l'arène, au niveau de l'accès extérieur, ne pose pas de problème, si ce n'est que le résultat d'un grand vide, sur toute la hauteur du bâtiment, est une typologie qui ne semble pas adaptée.

Programme

L'organisation générale des espaces fonctionne bien. L'espace de réception dans la partie de la rotonde est généreux et la partie dévolue à l'arrivée bien résolue.

Le choix de prolonger l'extérieur vers l'intérieur et la double hauteur, qui se prolonge à l'intérieur, est intéressant si ce n'est que le volume intérieur, la pièce de vie de la maison de quartier, manque un peu d'intimité.

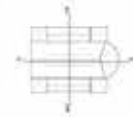


1. Espace de réception au sein de l'atrium

2. Section verticale qui illustre l'usage du bâtiment



SECTION 01



PLAN D'ORIENTATION



CONCOURS ANCIEN MANÈGE

ATRIUM

Remise

« Sous le porche de la Vieille ville, le concours d'ancien Manège a été lancé en avril 2010 à l'initiative de l'association « Vieilles Maisons de la Vieille ville ». Le projet a été lancé par un groupe de citoyens et d'associations de la Vieille ville, et a été soutenu par la municipalité de la Vieille ville. Le concours a été lancé en avril 2010 à l'initiative de l'association « Vieilles Maisons de la Vieille ville ».

« Le Manège a été construit en 1820, à l'initiative de la municipalité de la Vieille ville. Le projet a été lancé en avril 2010 à l'initiative de l'association « Vieilles Maisons de la Vieille ville ».

Projet

« Le projet a été lancé en avril 2010 à l'initiative de l'association « Vieilles Maisons de la Vieille ville ».

« Le projet a été lancé en avril 2010 à l'initiative de l'association « Vieilles Maisons de la Vieille ville ».

« Le projet a été lancé en avril 2010 à l'initiative de l'association « Vieilles Maisons de la Vieille ville ».

« Le projet a été lancé en avril 2010 à l'initiative de l'association « Vieilles Maisons de la Vieille ville ».

« Le projet a été lancé en avril 2010 à l'initiative de l'association « Vieilles Maisons de la Vieille ville ».

« Le projet a été lancé en avril 2010 à l'initiative de l'association « Vieilles Maisons de la Vieille ville ».

« Le projet a été lancé en avril 2010 à l'initiative de l'association « Vieilles Maisons de la Vieille ville ».



SECTION 02



Vue de l'ancien Manège primé



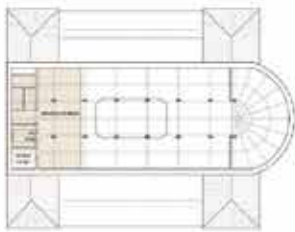
ÉLEVATION RUE DE SAINT-LOUIS 1/200



ÉLEVATION RUE DE VALÉNCIENNES 1/200



ÉLEVATION RUE DE COLLIGNON 1/200



PLAN COUPE 1/200



PLAN DE DÉTAIL 1/200



PLAN DE DÉTAIL 1/200



PLAN DE DÉTAIL 1/200

PROGRAMME DES LOCS

TYPE DE LOCS	NO	SA	SA	SA
LOCS D'ÉTUDE	10	10	10	10
LOCS DE TRAVAIL	10	10	10	10
LOCS DE REPOS	10	10	10	10
LOCS DE RÉCEPTION	10	10	10	10
LOCS DE RÉUNION	10	10	10	10
LOCS DE CONFÉRENCE	10	10	10	10
LOCS DE SÉMINAIRE	10	10	10	10
LOCS DE COURSE	10	10	10	10
LOCS DE JEUX	10	10	10	10
LOCS DE LOISIRS	10	10	10	10
LOCS DE CULTURE	10	10	10	10
LOCS DE MUSÉE	10	10	10	10
LOCS DE BIBLIOTHÈQUE	10	10	10	10
LOCS DE GALLERIE	10	10	10	10
LOCS DE SALON	10	10	10	10
LOCS DE RESTAURANT	10	10	10	10
LOCS DE CAFÉ	10	10	10	10
LOCS DE BAR	10	10	10	10
LOCS DE CUISINE	10	10	10	10
LOCS DE BUREAU	10	10	10	10
LOCS DE LABORATOIRE	10	10	10	10
LOCS DE MANUFACTURE	10	10	10	10
LOCS DE DÉPÔT	10	10	10	10
LOCS DE GARAGE	10	10	10	10
LOCS DE PARKING	10	10	10	10
LOCS DE STOCKAGE	10	10	10	10
LOCS DE DÉPÔT	10	10	10	10
LOCS DE GARAGE	10	10	10	10
LOCS DE PARKING	10	10	10	10
LOCS DE STOCKAGE	10	10	10	10

La possibilité de créer un espace de travail communautaire, favorisant la collaboration et le partage de connaissances, est une priorité majeure de ce projet. L'objectif est de créer un espace de travail communautaire, favorisant la collaboration et le partage de connaissances, est une priorité majeure de ce projet.

CONCOURS ANCIEN MANÈGE

ATRIUM



On passe d'un lieu à l'autre.



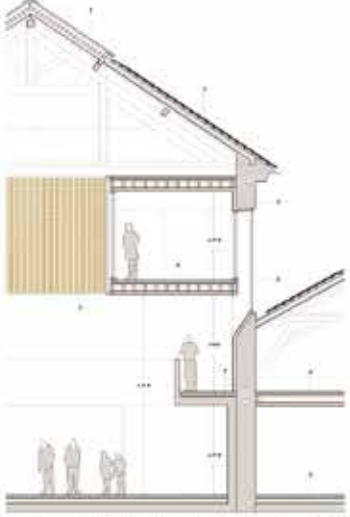
Esprit de vie culturelle.



Marcher pour le plaisir de l'habitat.

DOSSIER CONSTRUCTIF 1/200

- 1. L'ÉTAGE
 - Salle de conférence
 - Salle de réunion
 - Salle de travail
 - Salle de repos
 - Salle de stockage
 - Salle de dépôt
- 2. L'ÉTAGE
 - Salle de conférence
 - Salle de réunion
 - Salle de travail
 - Salle de repos
 - Salle de stockage
 - Salle de dépôt
- 3. L'ÉTAGE
 - Salle de conférence
 - Salle de réunion
 - Salle de travail
 - Salle de repos
 - Salle de stockage
 - Salle de dépôt
- 4. L'ÉTAGE
 - Salle de conférence
 - Salle de réunion
 - Salle de travail
 - Salle de repos
 - Salle de stockage
 - Salle de dépôt
- 5. L'ÉTAGE
 - Salle de conférence
 - Salle de réunion
 - Salle de travail
 - Salle de repos
 - Salle de stockage
 - Salle de dépôt
- 6. L'ÉTAGE
 - Salle de conférence
 - Salle de réunion
 - Salle de travail
 - Salle de repos
 - Salle de stockage
 - Salle de dépôt
- 7. L'ÉTAGE
 - Salle de conférence
 - Salle de réunion
 - Salle de travail
 - Salle de repos
 - Salle de stockage
 - Salle de dépôt



CONSTRUCTION / STRUCTURE DÉTAIL

Le projet consiste à construire un espace de travail communautaire, favorisant la collaboration et le partage de connaissances, est une priorité majeure de ce projet. L'objectif est de créer un espace de travail communautaire, favorisant la collaboration et le partage de connaissances, est une priorité majeure de ce projet.

Patrimoine

Le projet LABOUM entretient une relation particulière avec la substance patrimoniale du manège. Alors qu'il cherche à maintenir la travée centrale propre à l'activité initiale de cet édifice, il peut être compris comme un projet fortement destructif. Les dalles et les structures en béton armé du parking sont démontées, pour offrir un grand vide sur trois niveaux. Les traces des empochements structurels des sommiers de la dalle principale, en béton armé, en deviennent anecdotiques et caricaturales d'un projet qui ne trouve pas une relation claire avec l'histoire des lieux.

Afin de libérer le rez-de-chaussée, l'excavation du sous-sol en devient nécessaire. Cette décision implique d'importants travaux de reprise en sous-œuvre, très risqués et fortement discutables du point de vue patrimonial, pour contenir les quelques espaces de dépôt et des locaux secondaires du programme.

Architecture

Le rendu démontre un certain soin. L'architecture est magnifiée et qualifiée, à l'aide de matériaux homogènes, qui structurent et divisent les différents espaces. Ce choix augmente la sensation de cohérence d'un espace qui se lit comme un tout, ou un volume global, qui trouve son symbole dans l'affirmation d'une charpente exprimée et théâtralisée. Le jury met, néanmoins, en doute ce choix et questionne la mise en scène des espaces par rapport au programme, qui doit fonctionner comme un espace commun à partager et vécu par tous dans une simplicité d'usage. Le projet met en scène une distribution verticale à l'axe de la travée centrale, comprise comme la distribution principale, et, dans l'angle mitoyen de la rue Saint-Léger, comme distribution secondaire. Bien qu'il soit nécessaire de placer deux escaliers pour les aspects fonctionnels et de sécurité, il reste une question quant à la pertinence d'une distribution à l'angle du bâtiment, qui met en relation de petits locaux dans les étages et le sous-sol. L'aile côté Saint-Léger offre au deuxième étage une relation spatiale et fonctionnelle intéressante. Une superposition de paliers successifs est proposée entre le deuxième et le premier étage. Ce principe permet une organisation de ce lieu, en un espace « ouvert » et à usages multiples, fortement caractérisé.

Programme

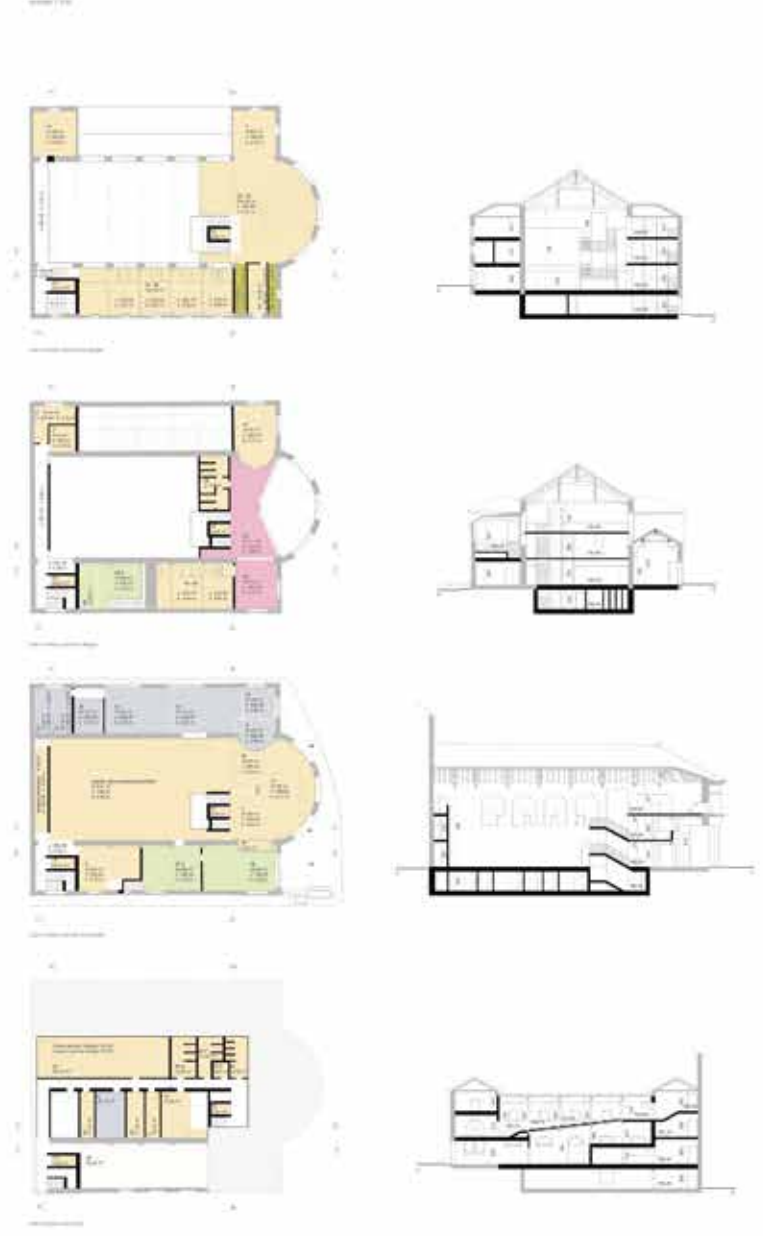
Le projet LABOUM place avec beaucoup d'habileté l'ensemble du programme. La reconnaissance de la travée centrale comme le lieu principal de ce futur ensemble est jugé pertinente. L'organisation des ailes latérales est également bien maîtrisée, avec une distinction nette et précise des activités de la ludothèque et de l'espace de vie enfantine.

La position du système distributif, avec l'escalier contournant l'ascenseur, placé en tête de l'édifice, a le mérite d'offrir une lecture très affirmée de la demi-rotonde et permet une distinction nette des espaces d'accueil. Grâce à la position légèrement excentrée de la distribution verticale, le rez-de-chaussée devient un espace d'une grande clarté, que le jury relève comme une qualité. Cependant, les avantages de ces solutions sont fortement péjorés par la relation ambiguë au patrimoine et les contraintes techniques qui en découlent.

Le projet affirme une lecture architecturale épurée qui est à l'opposé de l'activité d'une maison de quartier. La volontaire maîtrise architecturale de ce projet et l'effort ressenti pour intégrer le programme du concours dans cette bâtisse se font au détriment d'une simplicité attendue qui fait la nature et la qualité de ces lieux à vivre.

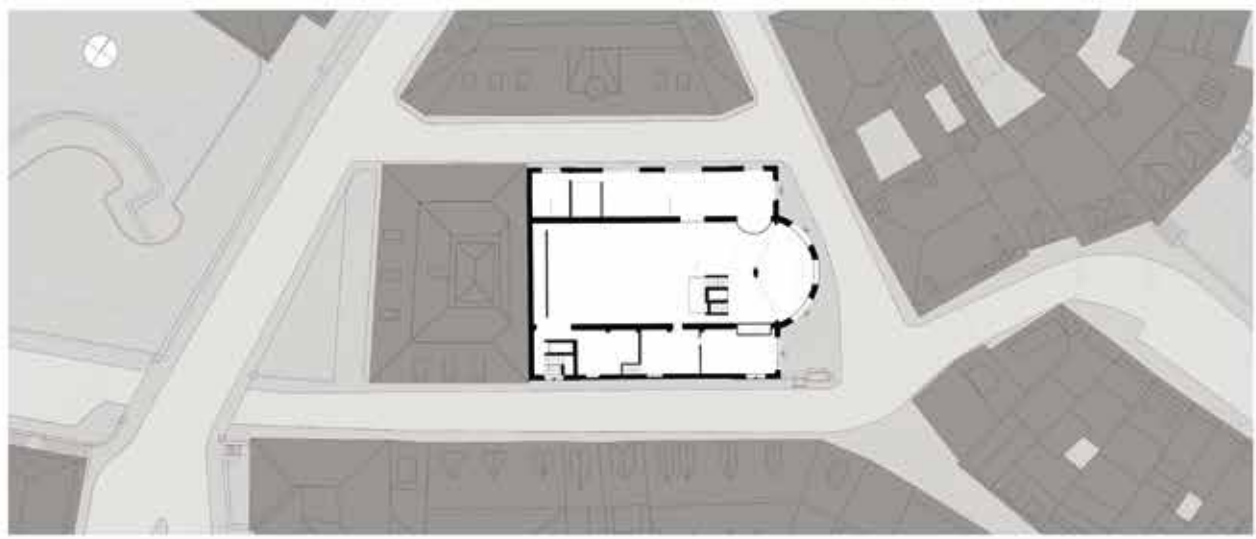
LABOUM

CONCEPTS ARCHITECTES

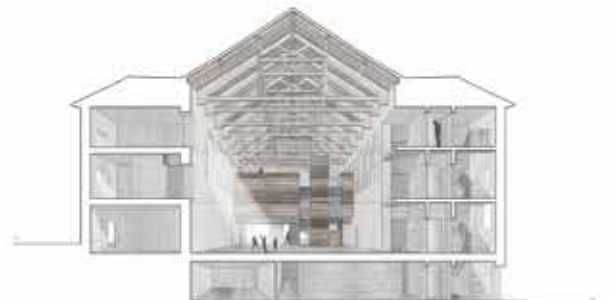
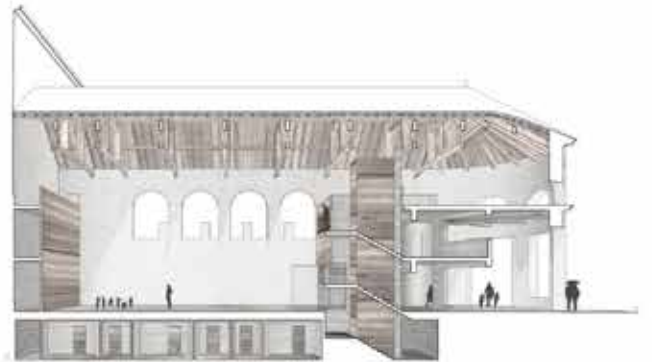
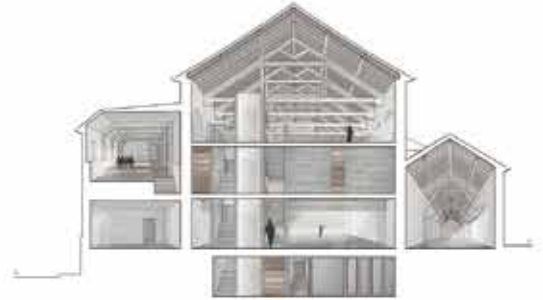
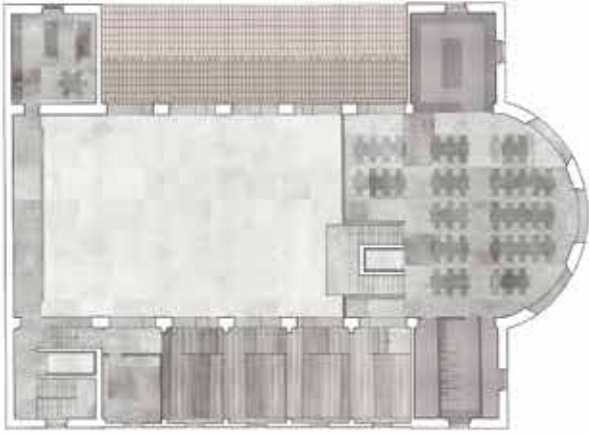


Le projet envisagé consistait à substituer un programme de bureaux par un immeuble de bureaux et de logements. Le programme initial prévoyait un bâtiment de bureaux de 1000 m² et un immeuble de logements de 1000 m². Le programme final a été révisé en fonction des contraintes de terrain et des exigences réglementaires. Le bâtiment de bureaux a été conçu pour accueillir des entreprises de taille moyenne et le logement pour des familles de taille moyenne. Le projet a été réalisé en 2010 et a été récompensé par plusieurs prix d'architecture.

Le projet a été réalisé en 2010 et a été récompensé par plusieurs prix d'architecture. Le bâtiment de bureaux a été conçu pour accueillir des entreprises de taille moyenne et le logement pour des familles de taille moyenne. Le projet a été réalisé en 2010 et a été récompensé par plusieurs prix d'architecture.



LABOUM ..



Projet n° 01
VOLTE

Bureau d'architecte
Jean-Jacques OBERSON
Genève | Suisse

CONCOURS ANCIEN MANEGE

Le projet de transformation de l'ancien Manège se conforme aux recommandations de la Charte de Venise, le traitement des interventions nouvelles tracées dans les ouvrages d'origine sont clairement isolées. Du côté de la Rue Saint-Léger, on reconstruit la voûture d'origine. C'est par l'insertion d'un espace de distribution reconstruit toute la hauteur du bâtiment que l'on recherche à donner, dans l'organisation intérieure, la lecture de l'espace de l'ancien manège. Cet espace de circulation est le lien entre tous les actuels.

L'entrée depuis la rue René Louis Piachaud donne accès à la partie consacrée à la maison de quartier l'entrée depuis la rue Jean-Daniel Collaton donne accès à la boutique, au restaurant scolaire et à l'espace de vie extérieur. Des cheminées existantes et des grandes portes permettent d'évoquer le caractère d'origine et de créer un grand espace de rencontre.

Un accès indépendant à la salle polyvalente (2) depuis la rue Saint-Léger à 60m permet de donner plus d'autonomie à la salle et de permettre sa location en dehors des heures d'ouverture de la maison de quartier.

VOLTE

La salle polyvalente (2) et la salle des Bains (12) grâce à des volumes en bois, assurent des fonctions afin de créer un grand espace pour l'organisation de fêtes de quartier.

coupe 8-8

coupe 9-9

coupe 10-10

façade rue Manège

façade rue René Louis Piachaud

façade rue Jean-Daniel Collaton

Principes constructifs

Le choix est de conserver l'ouvrage de la construction d'origine et d'élever une nouvelle structure portante métallique indépendante.

Insulation d'une toiture sur le même plan que la toiture existante de l'espace de circulation vertical.

Principes énergétiques du bâtiment

- Production de chaleur au moyen de pompes à chaleur.
- Isolations techniques performantes.
- Rénovation d'enveloppe performante.
- Isolation de la toiture.
- Installation de fenêtres isolantes.

Photo : 116 photographes d'origine côté rue Saint-Léger

Les escaliers sont isolés pour faire partie du système de chauffage.

Le système est le système existant d'origine de la toiture d'origine pour la toiture de la toiture.

Projet n° 03
JEU D'ESPACES

Bureau d'architecte
PABLO OLALQUIAGA BESCÓS
ALFONSO OLALQUIAGA BESCÓS
 Groupement temporaire
 Madrid | Espagne


CONCOURS D'ARCHITECTURE POUR LA RÉHABILITATION D'UN ANCIEN MANÈGE EN BÂTIMENT D'ÉQUIPEMENT PUBLICS. GENÈVE DEVISE: JEU D'ESPACES


Contexte

- Le manège de Saint-Léger fut élevé en 1824-1825 à l'initiative du gouvernement. L'architecte fut François Bonnet.
- Par son caractère, le bâtiment était conforme à la simplicité prônée depuis la Villa Maillat pour ce type de construction.
- Simplicité, fonctionnalité, efficacité et économie de type "socialiste" sont les caractéristiques fondamentales du bâtiment.


Proposition

- Retrouver la structure (A) et conserver les façades (B) du bâtiment d'origine.


(A) 

(B) 


- Conserver les ouvertures en façade sur la rue Piachaud des deux grandes parties latérales sur deux niveaux, à l'image de celles existantes au centre de l'édifice (C).

(C) 


- Offrir le maximum d'éléments des balcons historiques nécessaires avec des systèmes solaires, sans et tels, afin que la demande énergétique soit la plus faible possible.



- Appliquer au nouveau bâtiment les nouvelles techniques de stockage énergétique. La redistribution de l'énergie se fera par un système central et froid. La suppression de l'équipement solaire et lumineux se fera à l'aide d'une passerelle étalée au niveau des pentes de toiture.

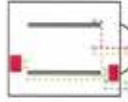


- Profiter au maximum du caractère basique de l'édifice. La géométrie néoclassique en forme de « J » et « H » centrés et des « colonnaires » avec une série de lucarne en corniche marquant en valeur le seuil des espaces extérieurs.




- Tous les éléments de l'origine du bâtiment doivent faire l'objet d'une conservation / restauration.
- Le traitement de cet édifice devra être centré de type « sans lucarne » sans « colonnaires » visibles. Facilité à lever et à restaurer qui offrira une grande gamme de tons, idéale pour les différents tranches d'âge des nouveaux usagers.
- La distribution des différents éléments de programmes prendra soin d'être avec des circulations privées et adaptées aux différents usagers, enfants et adultes et de différents horaires.
- Le bâtiment offrira une flexibilité lui permettant de fonctionner de manière souple comme portail.


ACCÈS




ACCÈS




Plan de situation
 Echelle 1/2000




Section AA
 Echelle 1/2000



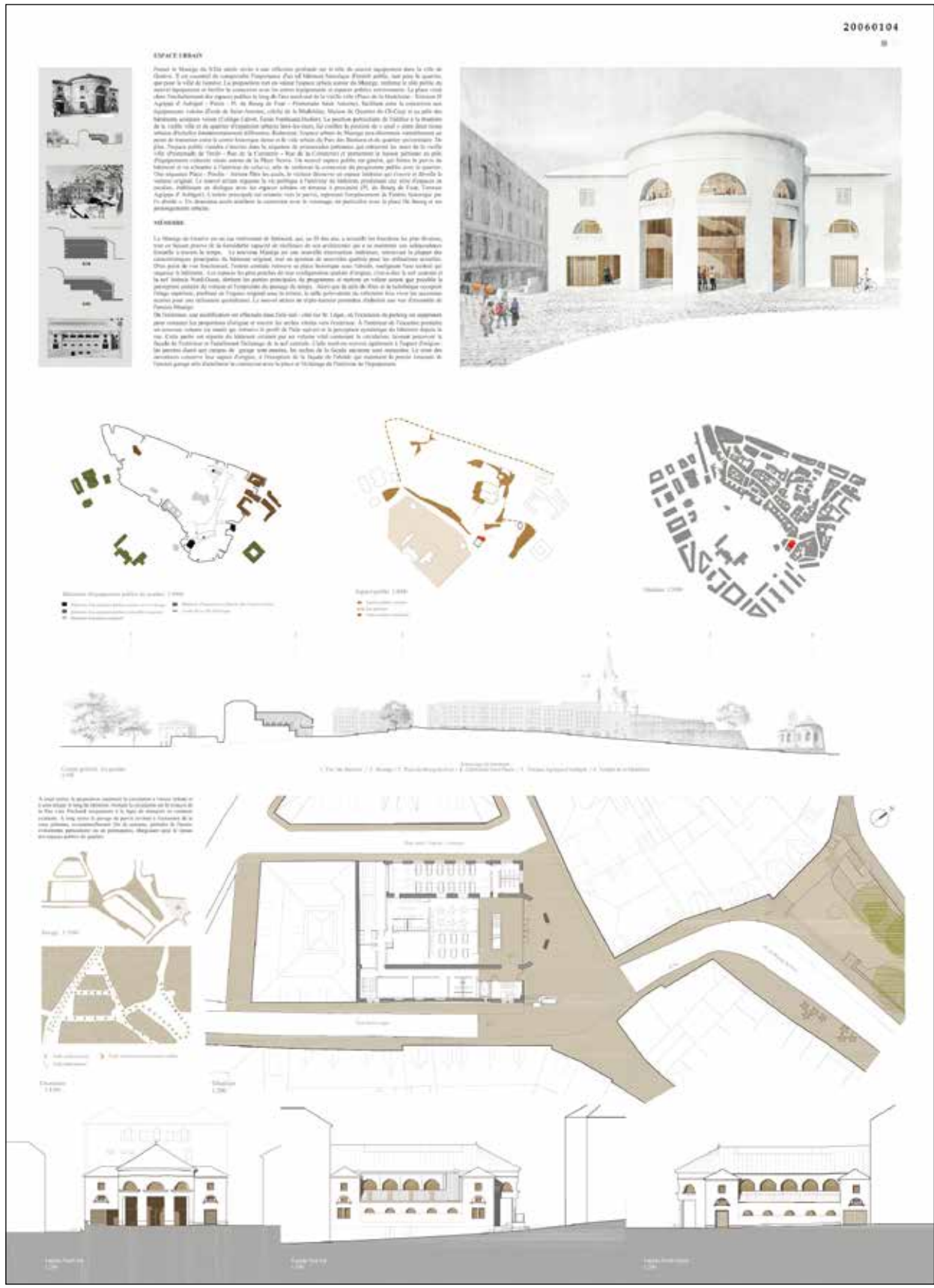
Banquet 137
 rue Saint-Léger
 Echelle 1/2000





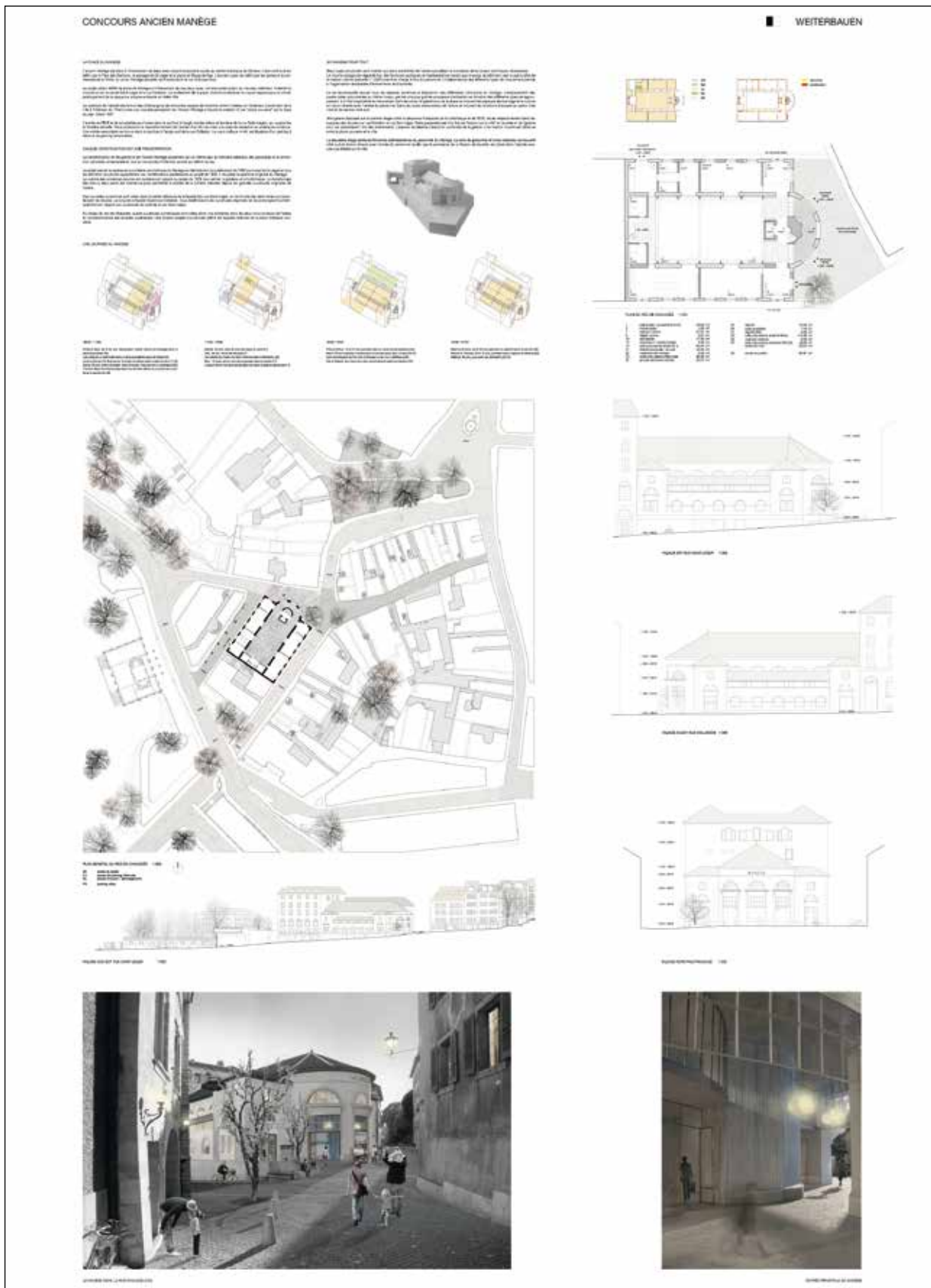
Projet n° 04
20060104

Bureau d'architecte
VALENTIN KOKUDEV
ANNA PADILLA CORCHO
Barcelone | Espagne



Projet n° 05
WEITERBAUEN

Bureau d'architecte
MARIA ELEONORA MACCARI
et ROI CARRERA ARCHITECTE
 Côme | Italie



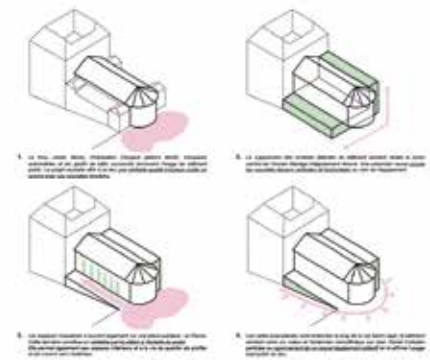
Projet n° 06
PIAZZA

Bureau d'architecte
LIONEL DEBS ARCHITECTURES
Strasbourg | France

PIAZZA



LA PIACENZA SUR LA RUE SAINT-LÉGER



PLAN DE LA PIACENZA SUR LA RUE SAINT-LÉGER - Niveau de la Place Saint-Léger - 1/500

LE PROJET DE LA PIACENZA SUR LA RUE SAINT-LÉGER

Le projet de la Piazza sur la Rue Saint-Léger est un projet d'aménagement urbain qui vise à créer un espace public de qualité, un lieu de rencontre et de vie sociale. Le projet est basé sur une idée simple : créer un espace public de qualité, un lieu de rencontre et de vie sociale. Le projet est basé sur une idée simple : créer un espace public de qualité, un lieu de rencontre et de vie sociale.

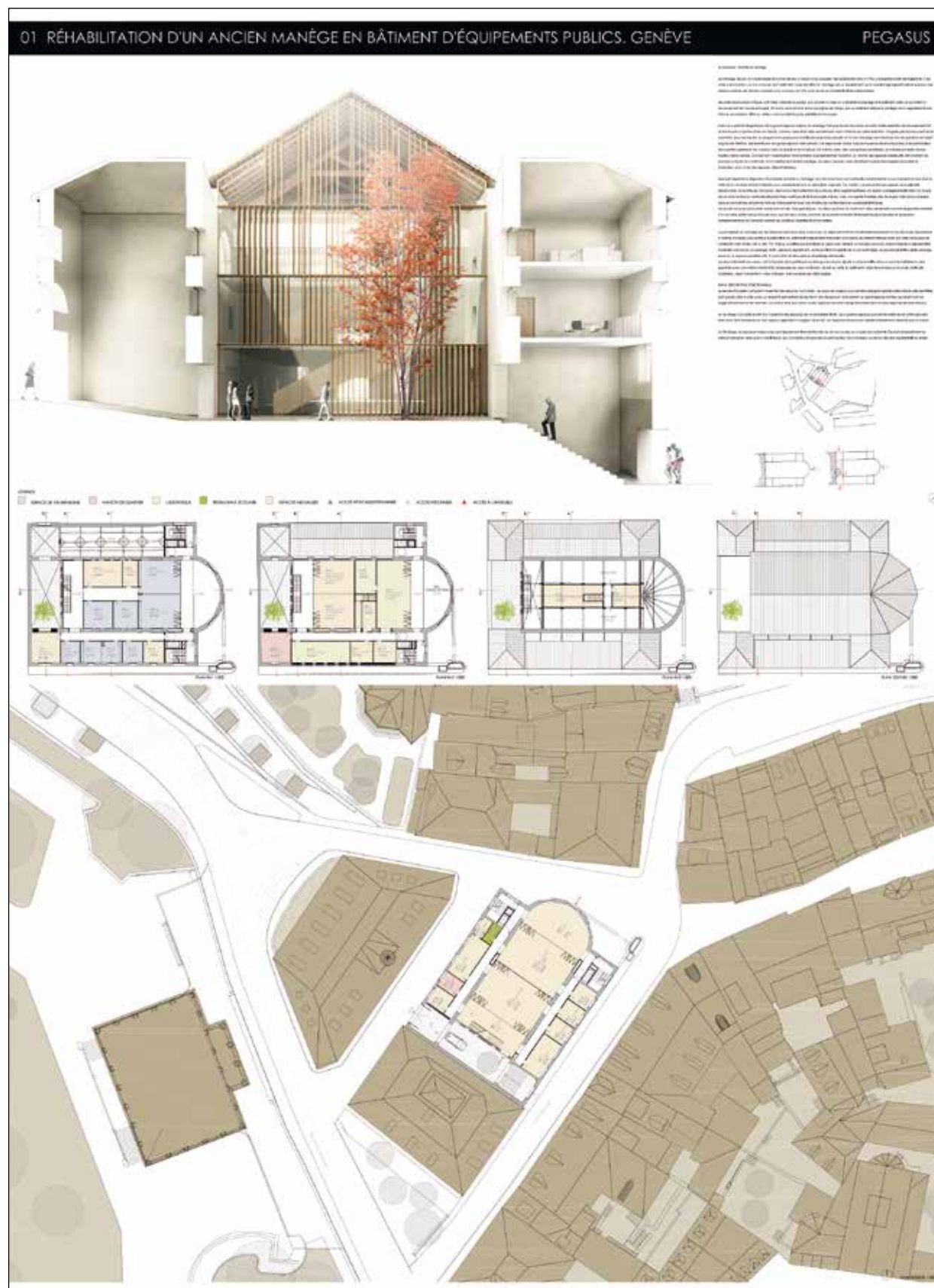
Le projet est basé sur une idée simple : créer un espace public de qualité, un lieu de rencontre et de vie sociale. Le projet est basé sur une idée simple : créer un espace public de qualité, un lieu de rencontre et de vie sociale.



PLAN DE LA PIACENZA SUR LA RUE SAINT-LÉGER - Niveau de la Place Saint-Léger - 1/500

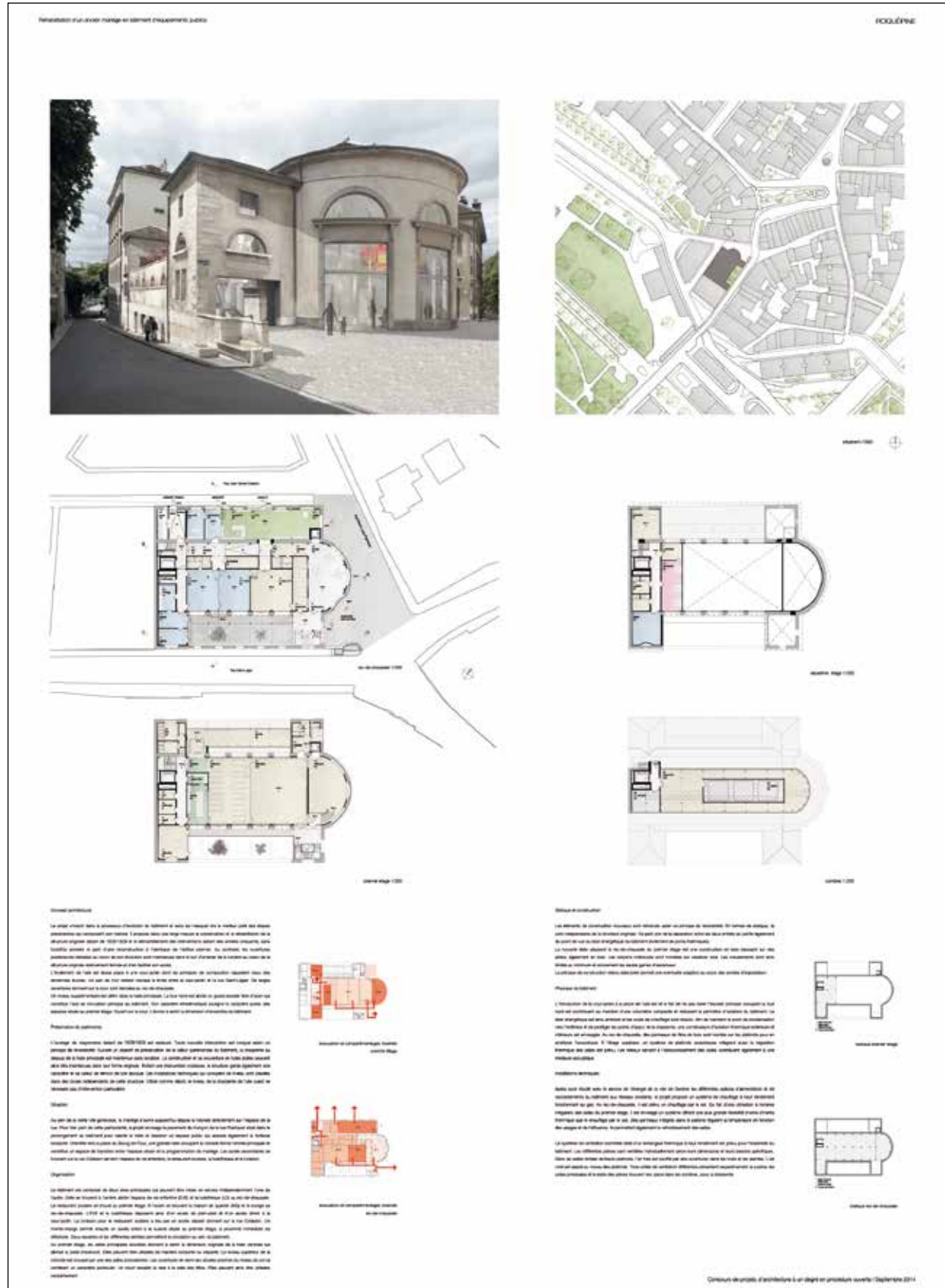
Projet n° 08
PEGASUS

Bureau d'architecte
A-ARCHITECTES Sàrl
& GARCÉS DE SETA – BONET Architectes SLP
Genève | Suisse



Projet n° 12
ROQUÉPINE

Bureau d'architecte
Kreis 8 Architekten GmbH
Zurich | Suisse



Projet n° 13
ENFIN, LA FÊTE

Bureau d'architecte
Piotr Brzoza Architekten GmbH
Bâle | Suisse

Concept d'Architecture

L'architecture de réhabilitation de bâtiments de l'époque baroque est devenue pour certains architectes publics, mais aussi privés, une véritable passion. Elle est le fruit de leur intérêt pour l'histoire et l'architecture, mais aussi de leur volonté de contribuer à la vie culturelle de leur ville. C'est pourquoi nous avons choisi de réhabiliter ce bâtiment de l'époque baroque, afin de lui redonner sa place dans le paysage urbain et de le rendre accessible à tous.

Après la destruction de l'édifice, des architectes ont tenté de le restaurer, mais sans succès. Le bâtiment a été laissé à l'abandon pendant des années. C'est pourquoi nous avons décidé de le réhabiliter et de le rendre accessible à tous. Nous avons choisi de réhabiliter ce bâtiment de l'époque baroque, afin de lui redonner sa place dans le paysage urbain et de le rendre accessible à tous.

Les autres éléments essentiels sont le parking, l'escalier et le système de ventilation. Le parking est situé sous le bâtiment et est accessible à tous. L'escalier est situé à l'entrée du bâtiment et est accessible à tous. Le système de ventilation est situé dans le bâtiment et est accessible à tous.



Intérieur rénové
RUE DE LA FÊTE

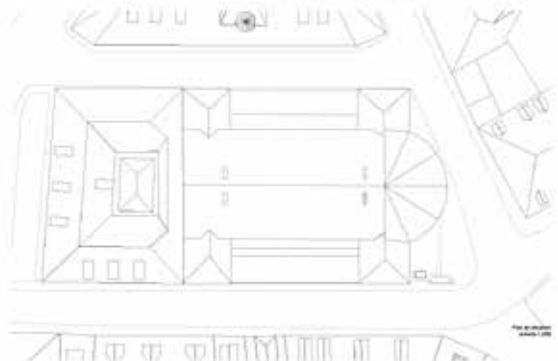


L'architecture de l'intérieur est conçue pour être accessible à tous. Elle est le fruit de leur intérêt pour l'histoire et l'architecture, mais aussi de leur volonté de contribuer à la vie culturelle de leur ville. C'est pourquoi nous avons choisi de réhabiliter ce bâtiment de l'époque baroque, afin de lui redonner sa place dans le paysage urbain et de le rendre accessible à tous.

Après la destruction de l'édifice, des architectes ont tenté de le restaurer, mais sans succès. Le bâtiment a été laissé à l'abandon pendant des années. C'est pourquoi nous avons décidé de le réhabiliter et de le rendre accessible à tous. Nous avons choisi de réhabiliter ce bâtiment de l'époque baroque, afin de lui redonner sa place dans le paysage urbain et de le rendre accessible à tous.

Les autres éléments essentiels sont le parking, l'escalier et le système de ventilation. Le parking est situé sous le bâtiment et est accessible à tous. L'escalier est situé à l'entrée du bâtiment et est accessible à tous. Le système de ventilation est situé dans le bâtiment et est accessible à tous.

ENFIN, LA FÊTE
CONCOURS ANCIEN MANÈGE



Projet n° 15
MNG GNV 14

Bureau d'architecte
POST-OFFICE
Paris | France

MNG GNV 14

SOURCES ÉCLATS

Environnement, par un jeu de matériaux alternés, pour créer un effet d'oscillation par un jeu de volumes. L'axe de la façade est percé par un jeu de volumes alternés, pour créer un effet d'oscillation par un jeu de volumes. L'axe de la façade est percé par un jeu de volumes alternés, pour créer un effet d'oscillation par un jeu de volumes.

La verticalité et l'horizontalité. L'axe de la façade est percé par un jeu de volumes alternés, pour créer un effet d'oscillation par un jeu de volumes. L'axe de la façade est percé par un jeu de volumes alternés, pour créer un effet d'oscillation par un jeu de volumes.

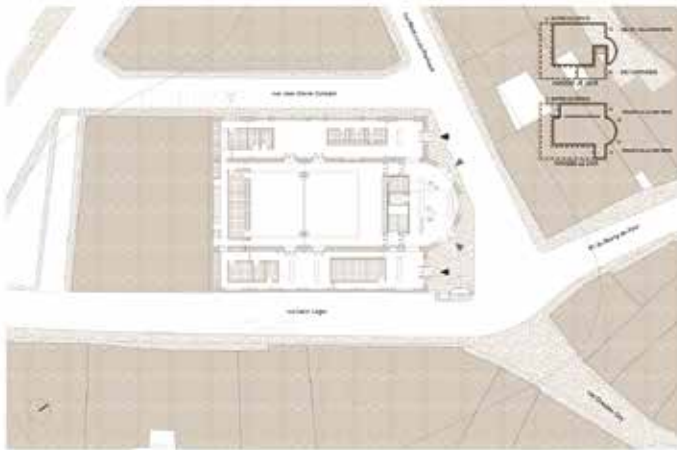
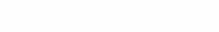
Le rythme, pour rythmer la façade. L'axe de la façade est percé par un jeu de volumes alternés, pour créer un effet d'oscillation par un jeu de volumes. L'axe de la façade est percé par un jeu de volumes alternés, pour créer un effet d'oscillation par un jeu de volumes.

Le rythme et la couleur. L'axe de la façade est percé par un jeu de volumes alternés, pour créer un effet d'oscillation par un jeu de volumes. L'axe de la façade est percé par un jeu de volumes alternés, pour créer un effet d'oscillation par un jeu de volumes.

Le rythme et la couleur. L'axe de la façade est percé par un jeu de volumes alternés, pour créer un effet d'oscillation par un jeu de volumes. L'axe de la façade est percé par un jeu de volumes alternés, pour créer un effet d'oscillation par un jeu de volumes.

Le rythme et la couleur. L'axe de la façade est percé par un jeu de volumes alternés, pour créer un effet d'oscillation par un jeu de volumes. L'axe de la façade est percé par un jeu de volumes alternés, pour créer un effet d'oscillation par un jeu de volumes.

Le rythme et la couleur. L'axe de la façade est percé par un jeu de volumes alternés, pour créer un effet d'oscillation par un jeu de volumes. L'axe de la façade est percé par un jeu de volumes alternés, pour créer un effet d'oscillation par un jeu de volumes.



CONCEPT DU PROJET ARCHITECTURAL

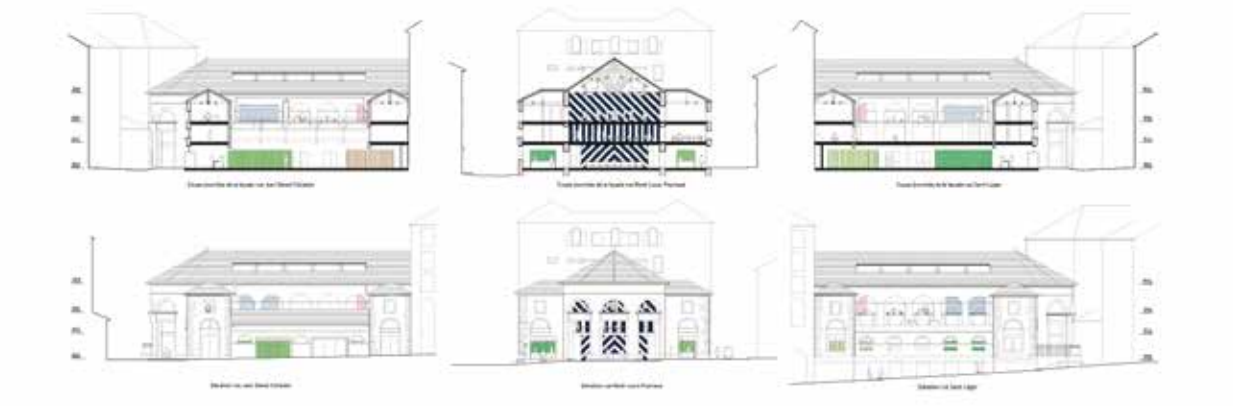
CONSERVATION
L'existence de la façade est conservée et restaurée. Les volumes intérieurs sont conservés et restaurés.

NOUVEAU
L'existence de la façade est conservée et restaurée. Les volumes intérieurs sont conservés et restaurés.

PLATEAU
L'existence de la façade est conservée et restaurée. Les volumes intérieurs sont conservés et restaurés.

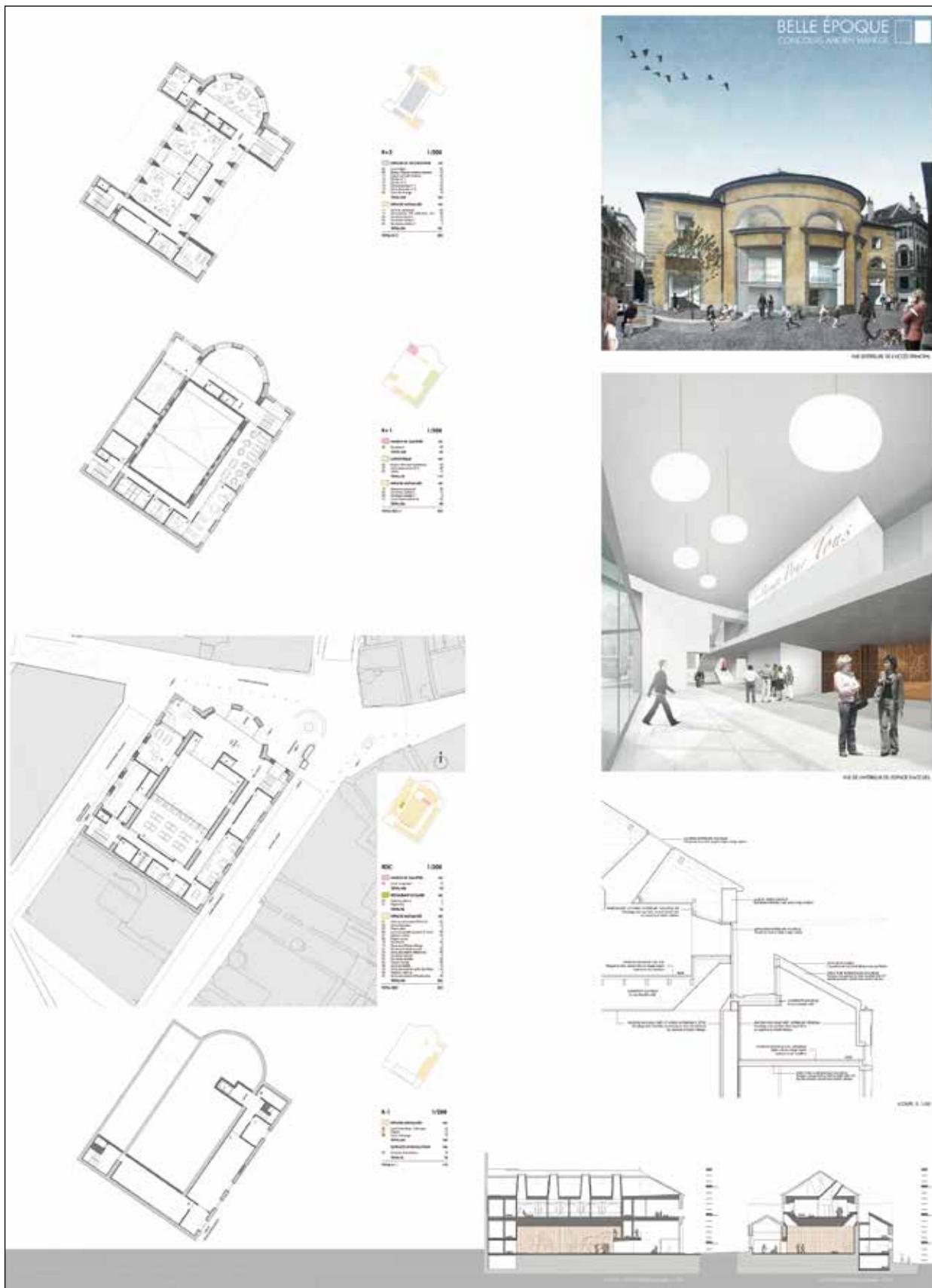
SUPPORT / APPUI
L'existence de la façade est conservée et restaurée. Les volumes intérieurs sont conservés et restaurés.

RENOUVELLEMENT
L'existence de la façade est conservée et restaurée. Les volumes intérieurs sont conservés et restaurés.



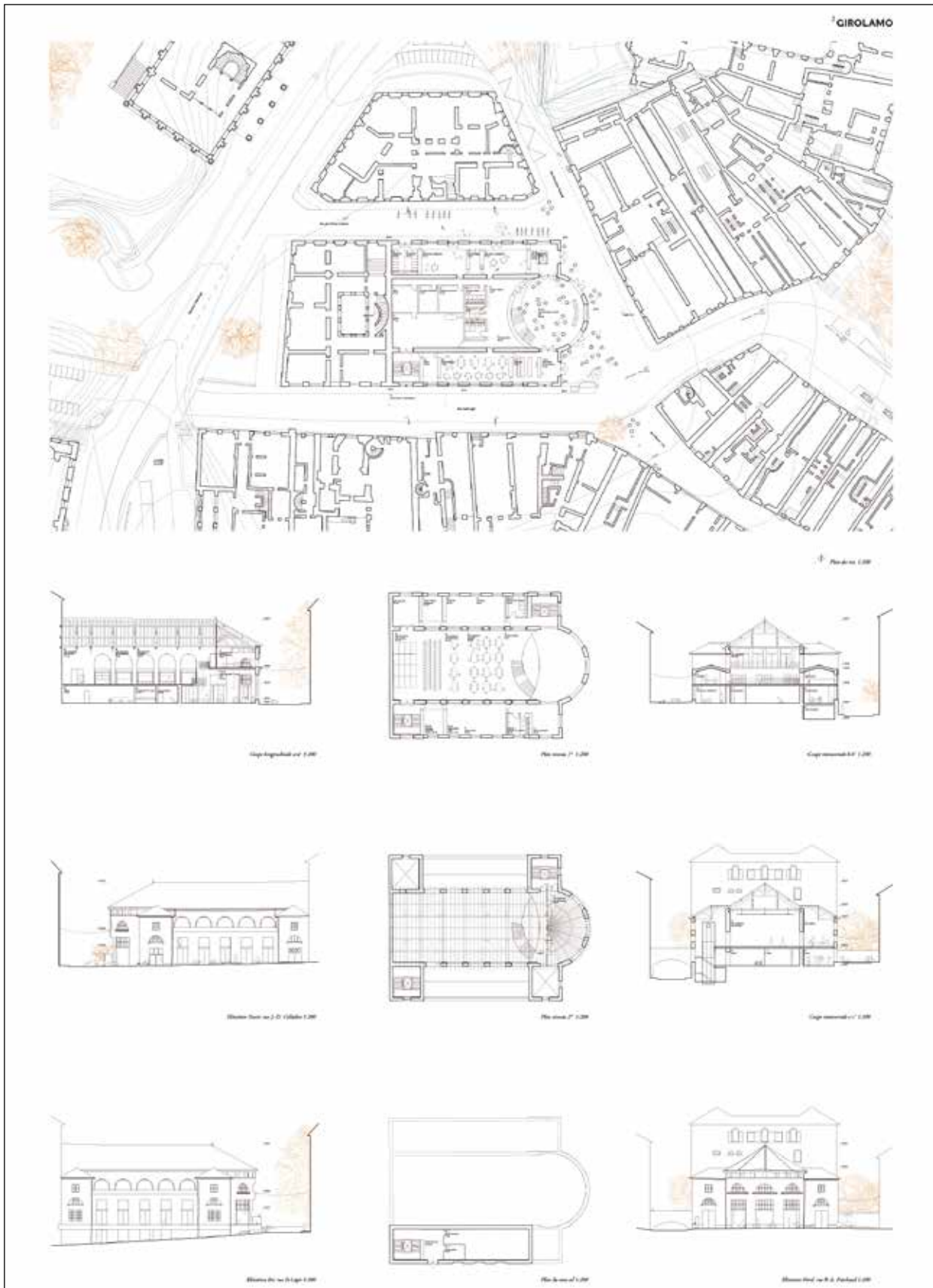
Projet n° 16
BELLE ÉPOQUE

Bureau d'architecte
PEZ ARQUITECTOS SLP
Madrid | Espagne



Projet n° 17
GIROLAMO

Bureau d'architecte
Sara Formery et Sibylle Kössler
Lausanne | Suisse



Projet n° 18
RE-DESSEIN

Bureau d'architecte
LUSCHER ARCHITECTES
Lausanne | Suisse

CONCOURS ANCIEN MANÈGE
RE-DESSEIN

ENTITES SPATIALES RETROUVEES

Le projet réhabilite les entités spatiales caractéristiques du Manège:
 - l'anneau central (1),
 - les deux ailes (2),
 - les quatre tours d'angle (3),
 - la section en forme d'obélisque-hémicycle (4).
 La distribution du programme antérieur respecte l'identité de ces entités.

NOUVELLE INTERVENTION POUR DE NOUVELLES FONCTIONS





Quatre nouvelles entrées sont installées dans l'anneau central, avec contact avec la structure existante, de manière à intégrer le programme technique et administratif. Un dispositif technique d'encastrement permet de poser sur la plate-forme supérieure une salle mezzanine supplémentaire appropriable, elle occupe les grilles courbes ou forées.

Les espaces de destination occupent le podium des galeries disparues.
 L'anneau central devient salle des fêtes, un grand espace ouvert par des ouvertures hautes.


UN GROS-OUVRE MIS A NU

L'intervention constructive propose de révéler la structure existante jusqu'au gros-œuvre, elle crée un volume de la structure, des formes triangulaires et rectangulaires en liaison par des poutres de travée en béton.


La réhabilitation extérieure de l'Église Manège continue en respectant l'identité, la future à partir de l'an 2020 donnera sur la rue de Saint-Léger un résultat.

LEVE, un espace lumineux, à l'échelle de l'œuvre.



La mezzanine, une plate-forme supplémentaire appropriable, évocant les anciens combles et foyers.

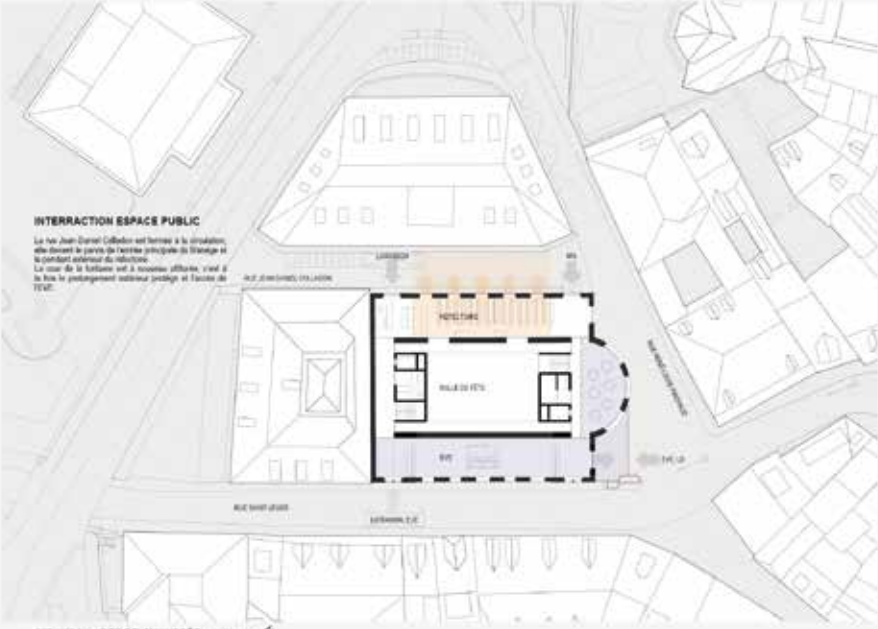


La salle des fêtes, un espace scénique polyvalent, au cœur du dispositif.

INTERACTION ESPACE PUBLIC

Le rue Jean-Daniel Colladon est fermée à la circulation, elle devient le point de contact principal de Manège et le contact extérieur de l'église.

Le cœur de la bâtisse est à l'origine effacé, c'est à la fois le prolongement extérieur du podium et l'axe de l'axe.



SITUATION REZ-DE-CHAUSSEE 1:200

Projet n° 19
NALT1734

Bureau d'architecte
Stefano Piedimonte architetto
Naples | Italie

NALT1734

L'APPROCHE POUR LA RESTAURATION DU MANÈGE

1828

1950

2015

Planimetrie
Anno 1950

La question centrale pour cette approche consiste de la requalification du Manège est l'identification des qualités positives de l'existant dans le but de les préserver et de les valoriser. L'impératif de l'œuvre n'est pas tant dans la valeur représentative, mais dans les caractéristiques typologiques, de composition et de spatial formative. Il est un site qui, au-delà de son caractère monumental, est un espace de vie et de mouvement. Pour ce qui concerne l'usage du bâtiment tel qu'il était en 1950 et plus récemment avec l'installation de la gare, il est plus pertinent de travailler sur son rôle, ses qualités, de l'habitat et de son utilisation, que sur son caractère de monument. Nous ne pouvons pas oublier que le Manège est un espace de vie et de mouvement, et que son rôle est de servir la communauté. La question n'est pas tant de restaurer le bâtiment, mais de le réinventer en tant qu'espace de vie et de mouvement. Le projet est également une fonction architecturale grâce à la présence d'un système de montage des eaux de pluie qui contribue à la qualité de l'habitat et à la durabilité de l'œuvre. Une attention particulière est accordée à l'entretien et à l'entretien des éléments de la nef principale, qui sont actuellement abandonnés, mais qui, au niveau de l'architecture, peuvent être réutilisés comme espaces de différentes hauteurs et profitez. Le système des planchers est également révisé, notamment dans la nef principale, qui est actuellement abandonnée, mais qui, au niveau de l'architecture, peuvent être réutilisés comme espaces de différentes hauteurs et profitez. Le système des planchers est également révisé, notamment dans la nef principale, qui est actuellement abandonnée, mais qui, au niveau de l'architecture, peuvent être réutilisés comme espaces de différentes hauteurs et profitez.

Formation et jeu **Activités culturelles** **Manger** **Activités de soutien**

Bas de l'église **Bas de l'église** **Bas de l'église** **Bas de l'église**

Bas de l'église **Bas de l'église** **Bas de l'église** **Bas de l'église**

L'EXTÉRIEUR

Le projet est basé sur la réhabilitation de l'existant, notamment du Manège et de l'église. L'objectif est de créer un espace de vie et de mouvement, qui soit à la fois un lieu de rencontre et un lieu de travail. Le projet est également une fonction architecturale grâce à la présence d'un système de montage des eaux de pluie qui contribue à la qualité de l'habitat et à la durabilité de l'œuvre. Une attention particulière est accordée à l'entretien et à l'entretien des éléments de la nef principale, qui sont actuellement abandonnés, mais qui, au niveau de l'architecture, peuvent être réutilisés comme espaces de différentes hauteurs et profitez. Le système des planchers est également révisé, notamment dans la nef principale, qui est actuellement abandonnée, mais qui, au niveau de l'architecture, peuvent être réutilisés comme espaces de différentes hauteurs et profitez.

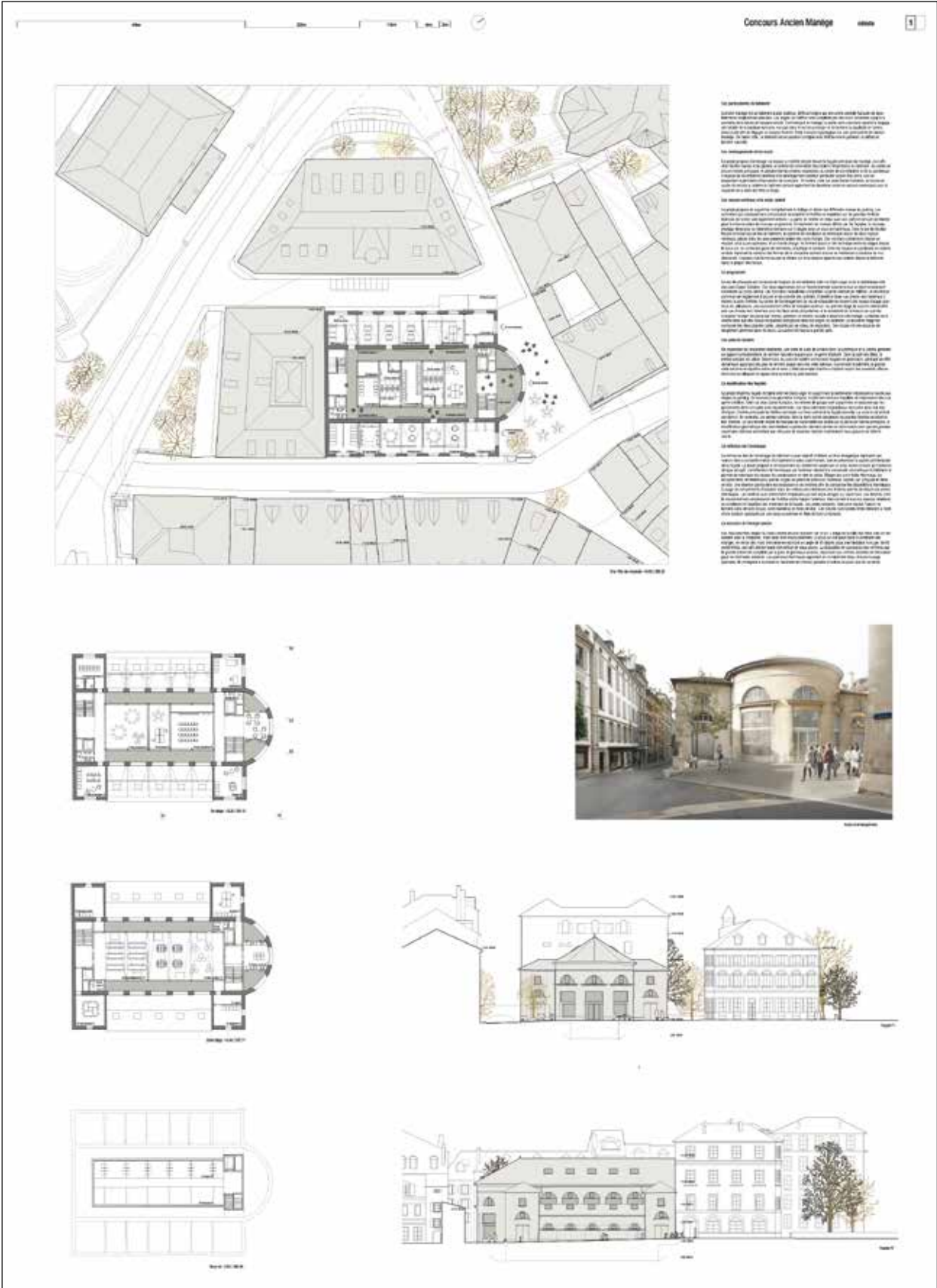
Projet n° 20
BLANCHE NEIGE

Bureau d'architecte
ATELIERS BEAU REGARD Sàrl
 Genève | Suisse



Projet n° 21
céleste

Bureau d'architecte
JEAN-BAPTISTE BRUDERER ARCHITECTE
Carouge | Suisse

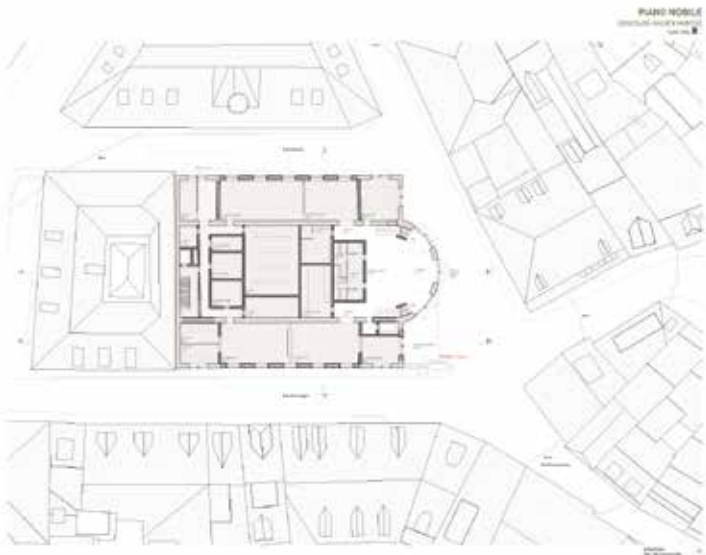


Projet n° 23
PIANO NOBILE

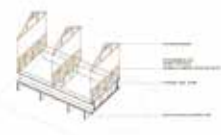
Bureau d'architecte
JOUD & VERGÉLY ARCHITECTES Sàrl
Lausanne | Suisse

Le bâtiment est situé dans un quartier historique de Lausanne, à l'angle de la rue René-Louis Piachaud et de la rue de la Chapelle. Le projet consiste en la réhabilitation et l'extension de l'ancien bâtiment, afin de créer un espace de travail moderne et ouvert, tout en préservant l'architecture traditionnelle de la rue. Le projet est divisé en deux phases : la première phase concerne la réhabilitation de l'ancien bâtiment, et la seconde phase concerne l'extension de la nouvelle aile.

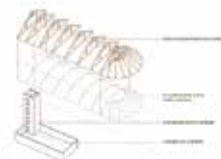
Le bâtiment est situé dans un quartier historique de Lausanne, à l'angle de la rue René-Louis Piachaud et de la rue de la Chapelle. Le projet consiste en la réhabilitation et l'extension de l'ancien bâtiment, afin de créer un espace de travail moderne et ouvert, tout en préservant l'architecture traditionnelle de la rue. Le projet est divisé en deux phases : la première phase concerne la réhabilitation de l'ancien bâtiment, et la seconde phase concerne l'extension de la nouvelle aile.



SECTION COURTOISE
La section courtoise est une section transversale qui coupe le bâtiment par son axe principal. Elle permet de visualiser la structure globale du bâtiment, y compris les niveaux, les hauteurs et les volumes. Cette section est particulièrement intéressante car elle met en évidence la manière dont le bâtiment s'intègre dans son environnement urbain.



SECTION LONGITUDINALE
La section longitudinale est une section qui coupe le bâtiment le long de son axe principal. Elle permet de visualiser la structure globale du bâtiment, y compris les niveaux, les hauteurs et les volumes. Cette section est particulièrement intéressante car elle met en évidence la manière dont le bâtiment s'intègre dans son environnement urbain.



SECTION TRANSVERSALE
La section transversale est une section qui coupe le bâtiment perpendiculairement à son axe principal. Elle permet de visualiser la structure globale du bâtiment, y compris les niveaux, les hauteurs et les volumes. Cette section est particulièrement intéressante car elle met en évidence la manière dont le bâtiment s'intègre dans son environnement urbain.



SECTION AXONOMETRIQUE
La section axonométrique est une section qui coupe le bâtiment sous un angle oblique. Elle permet de visualiser la structure globale du bâtiment, y compris les niveaux, les hauteurs et les volumes. Cette section est particulièrement intéressante car elle met en évidence la manière dont le bâtiment s'intègre dans son environnement urbain.



Projet n° 25
PEGASUS 2

Bureau d'architecte
CARUGATI ARCHITECTE
 Meyrin | Suisse



PEGASUS • CONCOURS ANCIEN MANEGE

ENJEU
 Le bâtiment situé dans le périmètre du concours fait référence à une longue tradition d'usage. Initialement projeté par l'architecte François Bédet dans le but d'accueillir un manège en 1825, le bâtiment subit l'aménagement de fins automobiles jusqu'en 1940 sous Candotti et connaît deux siècles sans jamais être de tronc commun l'édifice en parking.
 Les enjeux du projet résident dans la valorisation du patrimoine historique en réadaptant les modifications apportées au fil du temps. L'approche a pour le constructeur la mise en valeur des voûtes par la création d'un volume en double hauteur au cœur du manège ainsi que l'ajout d'un prolongement extérieur au profit des usagers.

PROJET
 La complexité du programme, de par son usage et ses dépendances, incite à radicaliser quelque peu l'approche envisagée. Ainsi, tous les espaces s'articulent autour de la grande salle des fêtes, espace modulable baigné de lumière naturelle offerte par les voûtes. Une entrée commune prend place dans la rotonde du bâtiment faisant parti de la double hauteur, offrant ainsi un lieu d'accueil et de rencontre. La distribution horizontale des espaces, généreuse, favorise comme lieu d'échange entre les différents usagers du manège. Au deuxième étage, ces zones sont agrémentées de riches dormants accés à une terrasse commune.



PLAN DE SITUATION (1:1000)



PLAN RZ

MODÉLAVTE

Un principe structurel de piliers croisés calé sur le rythme des arches est traité le long de la salle des fêtes, offrant une flexibilité d'usage grâce à des percés amovibles intégrés.

TECHNIQUE ET ÉNERGIE

L'intégration d'un faux plancher et d'un faux plafond au sein l'espace central permettent la distribution de la technique dans l'ensemble du bâtiment.

Le principe énergétique du bâtiment est inspiré par plusieurs interventions ponctuelles. Les toitures seront isolées dans l'épaisseur des poutres, la réflexion des façades et des vitrages sera priorisé dans le respect de la valeur patrimoniale de l'édifice tout en améliorant le performances énergétiques. Une isolation intérieure est mise en place de manière ponctuelle selon la nature des locaux.

- LANDSCAPE (1:2000)
- ESPACES DE VIE COMMUNS (JVC)
- MANSION DE QUARTIER (MQ)
- RESTAURANT SCOLAIRE (RS)
- ESPACES MODULABLES
- DISTRIBUTION HORIZONTALE
- DISTRIBUTION VERTICALE
- ZONE DE MANÈGE

PRINCIPES ÉNERGÉTIQUES / TECHNIQUES

DESIGN



PLAN RZ



PLAN RZ



PLAN RZ

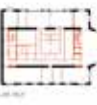


PLAN RZ

CONSTRUCTION



PLAN RZ



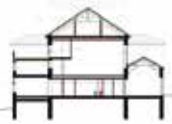
PLAN RZ



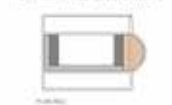
PLAN RZ



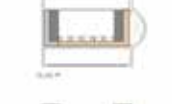
PLAN RZ



DISTRIBUTION / ZONES DE FONCTION



PLAN RZ



PLAN RZ



PLAN RZ



PLAN 1F



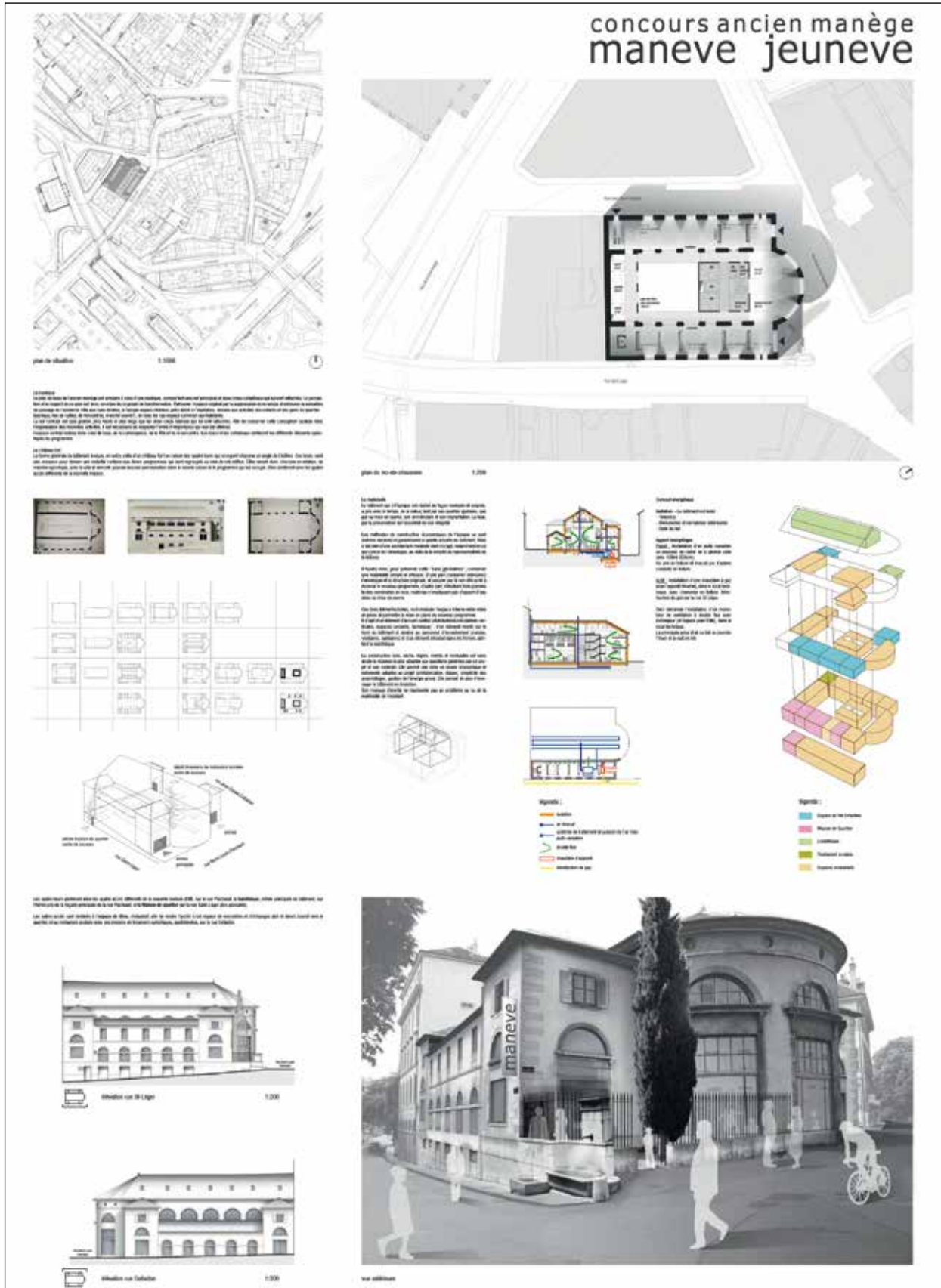
PLAN 2F



PLAN COFFRE

Projet n° 26
maneve jeuneve

Bureau d'architectes
MASSIMO LOPRENO ARCHITECTES
Genève | Suisse



Projet n° 29
ZEBULON

Bureau d'architecte
Zanini Luciano & Michael Svantner
 Groupement d'architectes
 Carouge | Suisse



Projet n° 30
YOU KNOW...FOR KIDS!

Bureau d'architecte
**BÂN ARCHITECTES
& CHARLES VILAIN ARCHITECTE**
Ambilly | France



YOU KNOW... FOR KIDS !



100 ANS DE LA SALLE DES FÊTES

Le présent projet envisage la création de nouveaux locaux destinés à différents usages qui se déroulent en un seul lieu.

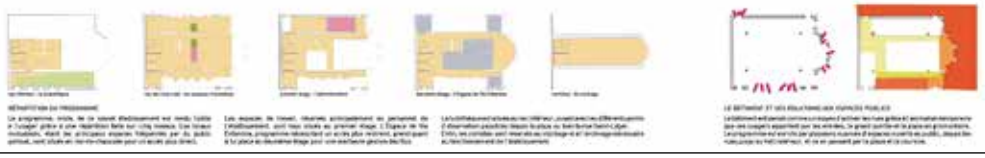
La réhabilitation d'un ancien bâtiment de style Art déco permet de bénéficier d'un cadre bâti de qualité et d'apporter la touche de modernité et de confort recherchés par les usagers. L'objectif est de créer un lieu de vie moderne et polyvalent, capable de répondre à différents usages (culturels, éducatifs, sportifs, etc.) et de servir de cadre de vie pour les habitants de la commune.

La salle des fêtes a été conçue à l'origine par l'architecte Jean-Louis Piachaud dans les années 1930. Elle est caractérisée par son style Art déco et son architecture imposante. Le projet de réhabilitation vise à préserver ces éléments tout en apportant des améliorations techniques et fonctionnelles.

Le projet de réhabilitation a été confié à l'architecte Bân Architectes & Charles Vilain Architecte. Les architectes ont travaillé en étroite collaboration avec les services de l'urbanisme de la commune et les habitants de la commune.

Le présent projet est destiné à répondre aux besoins de la commune en matière de salles des fêtes et de locaux polyvalents.

Le projet de réhabilitation a été confié à l'architecte Bân Architectes & Charles Vilain Architecte. Les architectes ont travaillé en étroite collaboration avec les services de l'urbanisme de la commune et les habitants de la commune.



RECAPITULATIF DES PRINCIPAUX ÉLÉMENTS
Le programme initial de la commune était de créer un lieu de vie moderne et polyvalent, capable de répondre à différents usages (culturels, éducatifs, sportifs, etc.) et de servir de cadre de vie pour les habitants de la commune.

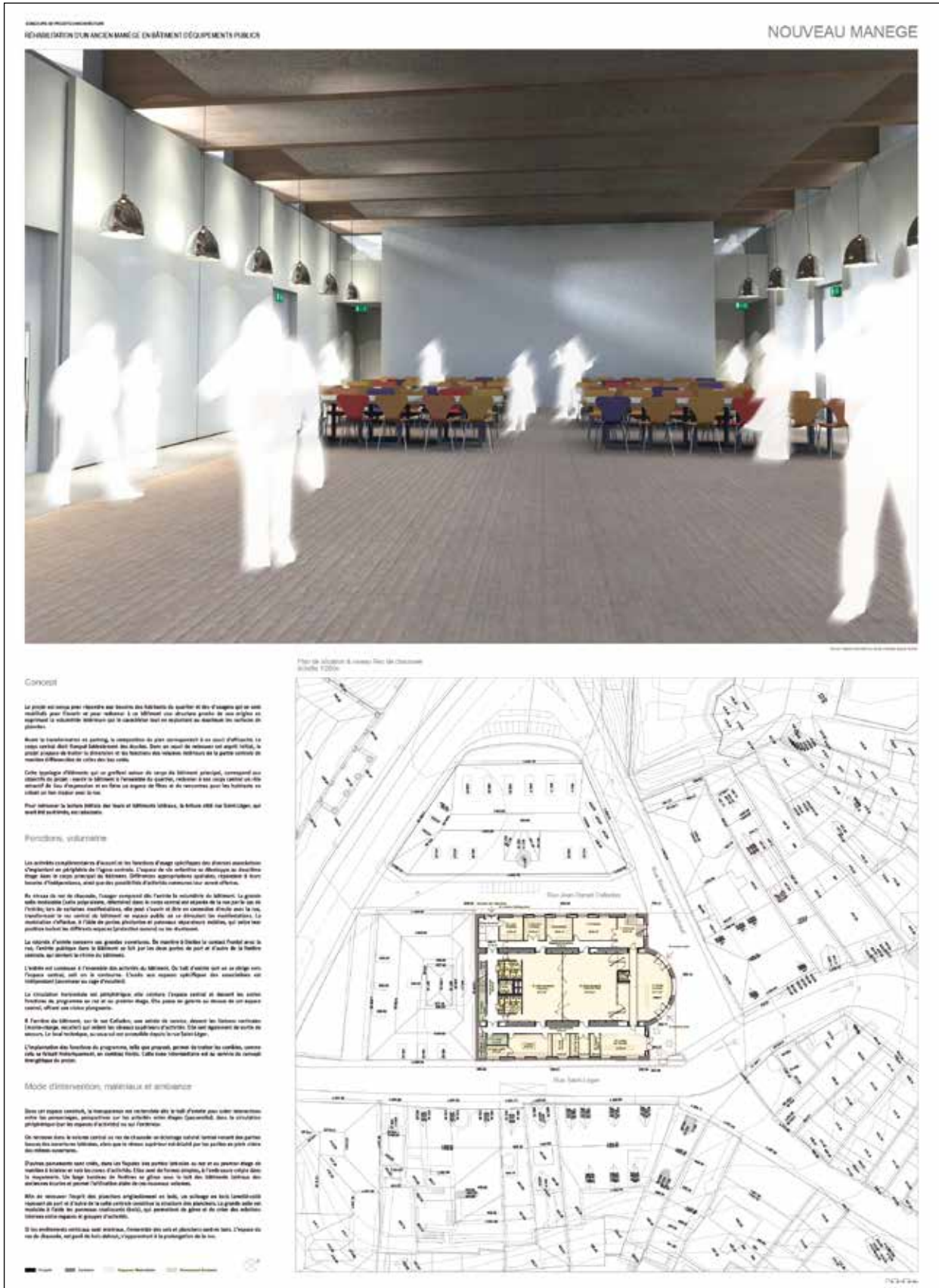
Les architectes ont travaillé en étroite collaboration avec les services de l'urbanisme de la commune et les habitants de la commune.

Le projet de réhabilitation a été confié à l'architecte Bân Architectes & Charles Vilain Architecte. Les architectes ont travaillé en étroite collaboration avec les services de l'urbanisme de la commune et les habitants de la commune.

Le projet de réhabilitation a été confié à l'architecte Bân Architectes & Charles Vilain Architecte. Les architectes ont travaillé en étroite collaboration avec les services de l'urbanisme de la commune et les habitants de la commune.

Projet n° 31
NOUVEAU MANEGE

Bureau d'architecte
atba – l'atelier, bureau d'architectes SA
 Genève | Suisse



Projet n° 32
Hippo

Bureau d'architecte
mvt architectes SA
Mies | Suisse



situation

Site plan and location details.

platinencia

Architectural floor plans and sections.

programme

Functional program diagram.

Repartition du programme par niveau

Level-by-level program distribution diagrams.

CONCOURS ANCIEN MANEGE Hippo



vue depuis l'escalier de la bibliothèque



vue depuis la galerie de musique



vue depuis l'angle de la rue Piachaud avec la rue Saint-Léger



élévation rue Saint-Léger - 1/20



élévation rue Piachaud - 1/20

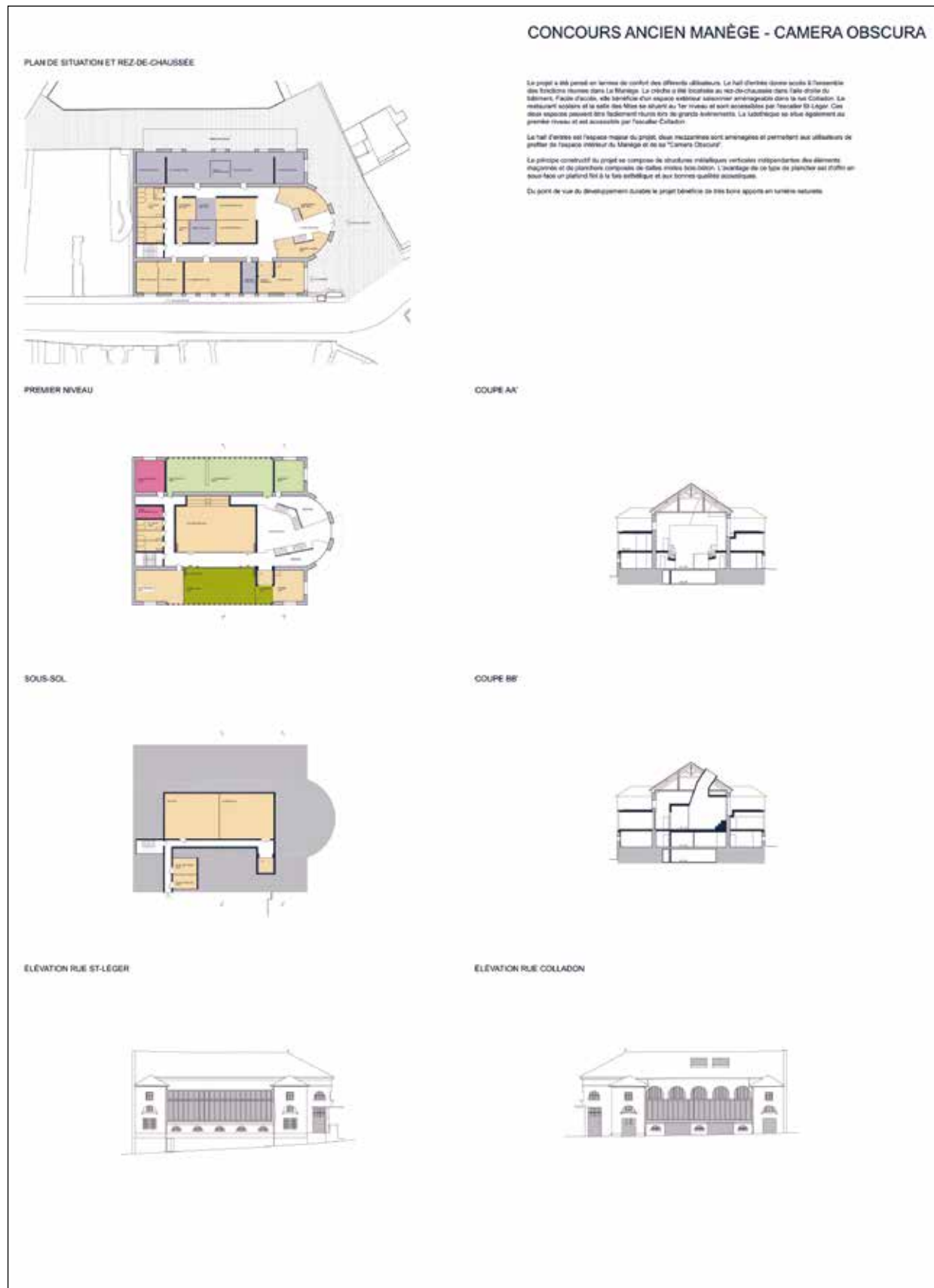
Projet n° 33

CAMERA OBSCURA

Bureau d'architecte

Steve Ray & Associés

Les Acacias | Suisse



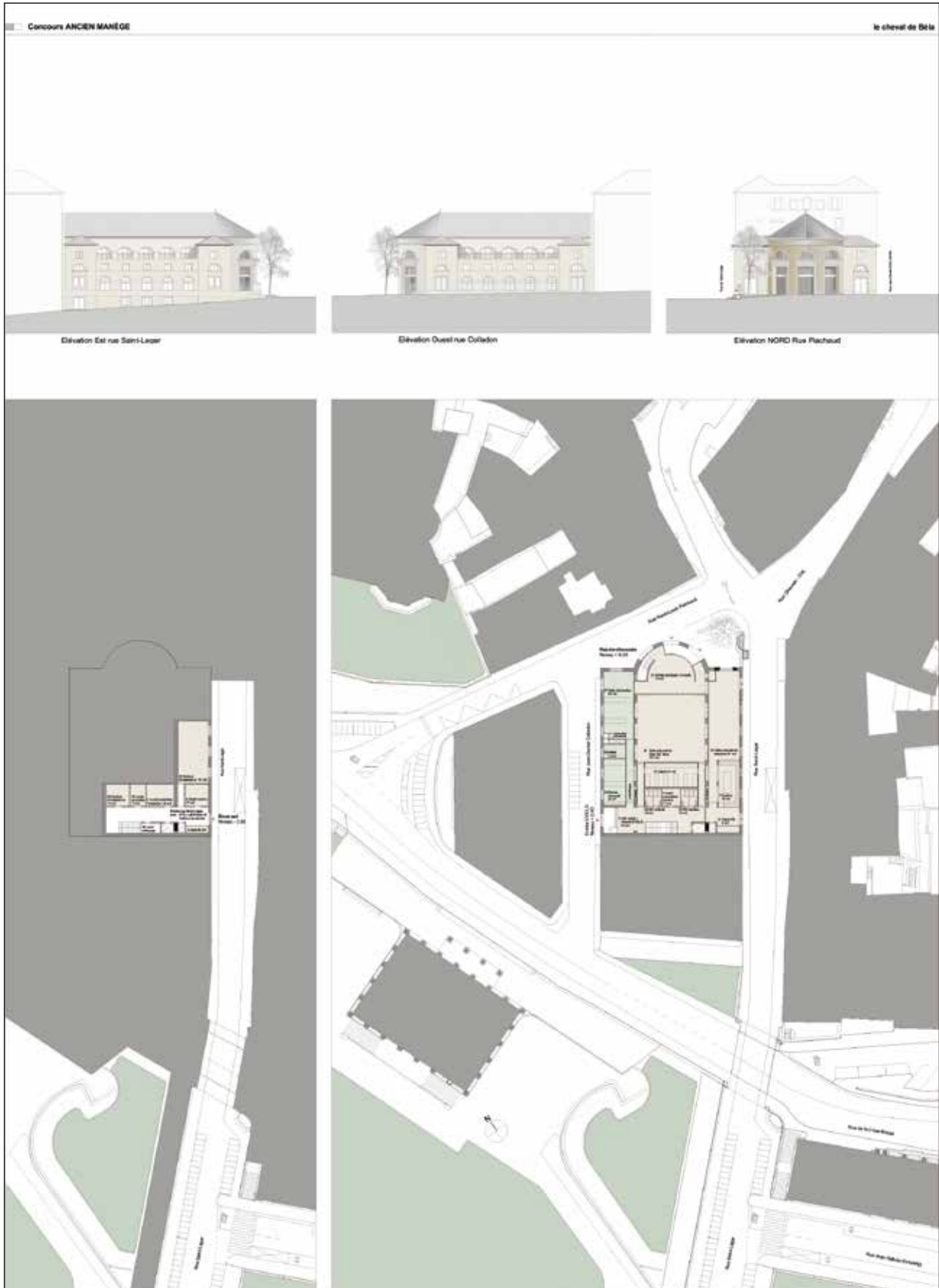
Projet n° 35
mille feuilles

Bureau d'architecte
ARCHITECTURE PLURIELLE
Thierry SAUVIN & Sibylle SAUVIN JEAN
architectes associés
Genève | Suisse



Projet n° 36
le cheval de Béla

Bureau d'architecte
Enrico Prati & Lorenzo Lotti architectes
Genève | Suisse



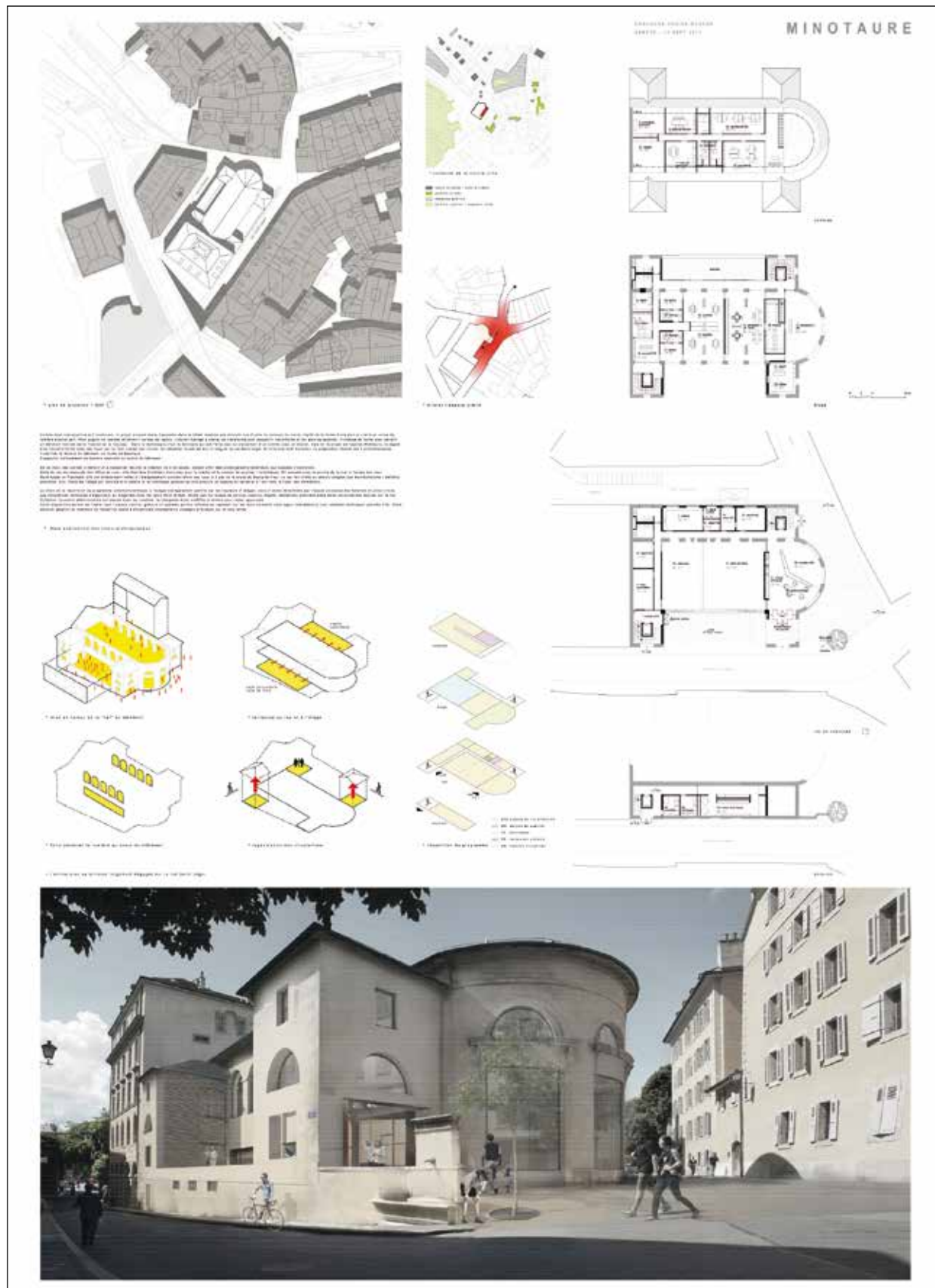
Projet n° 37
SERPENTINE

Bureau d'architecte
ATELIER 3BM3 SA
Genève | Suisse



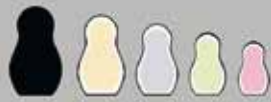
Projet n° 38
MINOTAURE

Bureau d'architecte
Eyre Architecture Sàrl
Genève | Suisse



Projet n° 39
MATRIOSHKA

Bureau d'architecte
PLOJOUX & VOELLINGER ARCHITECTES
 Carouge | Suisse



MATRIOSHKA

PROJET


Le bâtiment est un développement de 5 étages (4 de bureaux, un rez-de-chaussée à destination de commerces) construit sur un terrain de 1200 m². Le projet a été initié par le promoteur immobilier local, le groupe immobilier suisse, qui a acquis le terrain en 2010. Le projet a été initié par le promoteur immobilier local, le groupe immobilier suisse, qui a acquis le terrain en 2010. Le projet a été initié par le promoteur immobilier local, le groupe immobilier suisse, qui a acquis le terrain en 2010.

PROBLEMATIQUE


Le programme prévoit un bâtiment résidentiel de bureaux et un rez-de-chaussée à destination de commerces. Le projet a été initié par le promoteur immobilier local, le groupe immobilier suisse, qui a acquis le terrain en 2010. Le projet a été initié par le promoteur immobilier local, le groupe immobilier suisse, qui a acquis le terrain en 2010.

CONCEPTS CLÉS ET DÉTAILS


Le bâtiment est conçu en respectant les principes de la durabilité et de la qualité de vie. Le projet a été initié par le promoteur immobilier local, le groupe immobilier suisse, qui a acquis le terrain en 2010. Le projet a été initié par le promoteur immobilier local, le groupe immobilier suisse, qui a acquis le terrain en 2010.




ELEVATION SUD-OUEST - 10/10/2018













PLAN AU SOL - 10/10/2018



PLAN RZD-CHAUSSÉE - 10/10/2018



PLAN 1ER ÉTAGE - 10/10/2018

Projet n° 40
K. Tribute

Bureau d'architecte
mentha rosset architectes
 Genève | Suisse

K. Tribute

REHABILITATION D'UN ANCIEN MANÈGE
 EN BÂTIMENT D'ÉQUIPEMENT PUBLIC
Sur René-Louis Piachaud

Symétrie

Cet élément structurel et la construction d'origine sont à être conservés ainsi qu'un point essentiel de composition du nouveau plan.



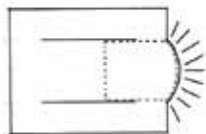
Manège

En se référant à l'histoire de ce bâtiment, on sait que l'option principale de dessiner du centre le côté O et principalement dans des mouvements circulaires. En référence à l'utilisation originale de l'édifice, il s'agit d'un véhicule de fait de ce centre dans un volume cylindrique, et ce tout comme avant le commencement du projet. Les différents éléments autour de ce volume vont temporairement s'effacer et se réorganiser.



Rapport à la rue

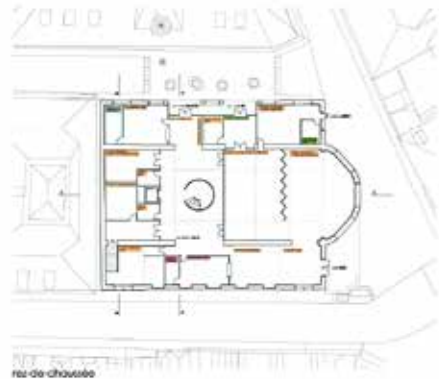
Les trois occupantes principales du programme sont placées en face de la rue. Face à tout le reste des lieux (Où on vient de voir) afin de créer une relation, se trouvant en face de la rue René-Louis Piachaud. Elle offre par cette occupation une façade ouverte par les occupants et les services.



plan masse
 1-500



B-B
 1-200



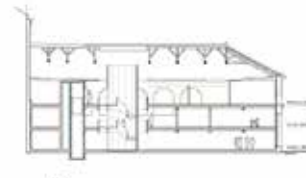
C-C
 rue de Chaux-de-Fonds



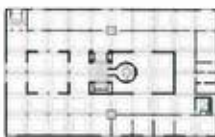
A-A



D-D



C-C



Yale Art Center, 1951-53, Louis Kahn



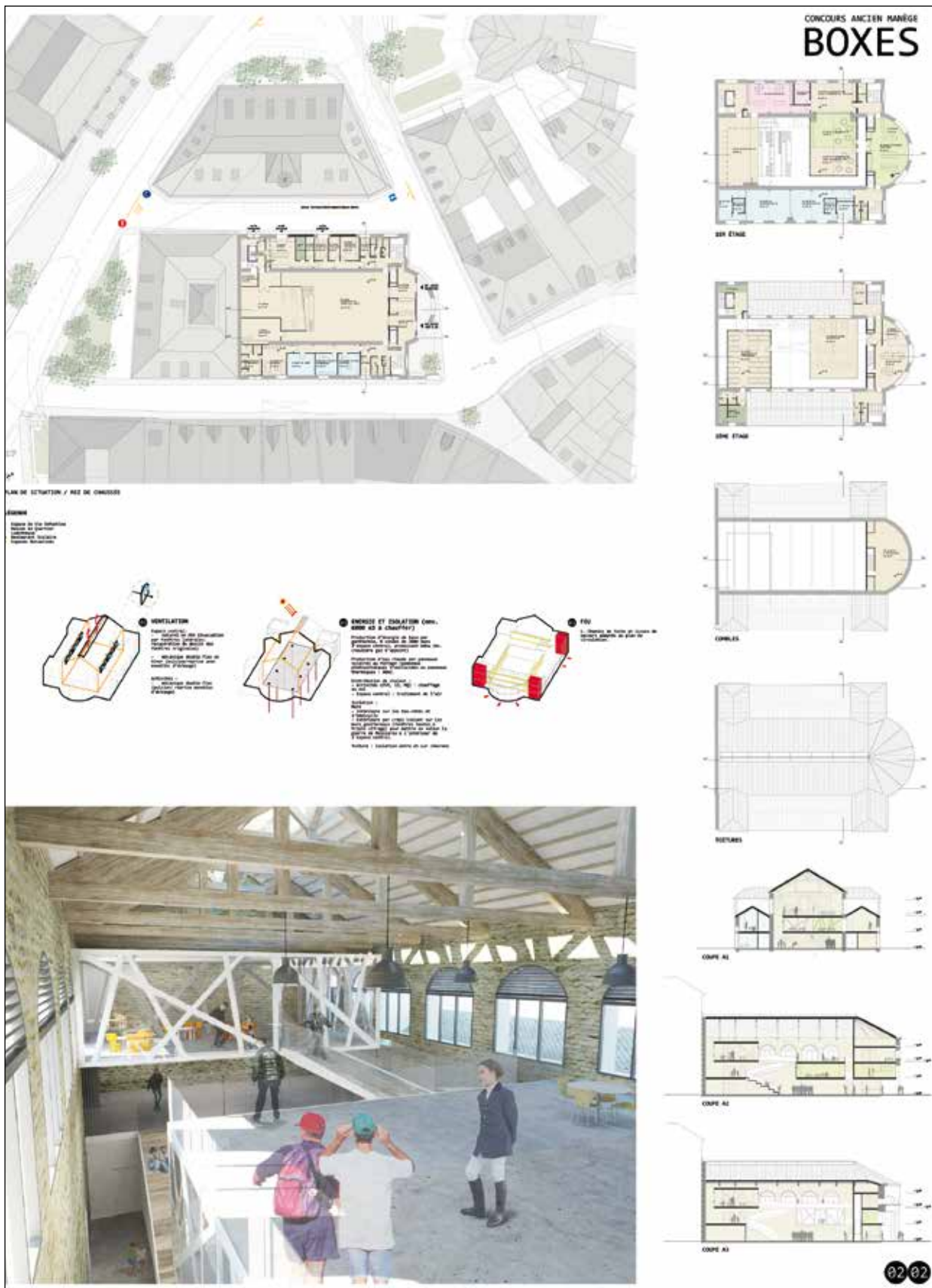
Hôtel d'été



COURT le Bège

Projet n° 41
BOXES

Bureau d'architecte
DOMINIQUE LEUBA ARCHITECTES SA
 Chêne-Bourg | Suisse



Projet n° 43
DEMI VOLTE 2

Bureau d'architecte
BUREAU A Sàrl
Genève | Suisse

Concours de l'ancien manège



Vue Nord-Ouest (avant projet)

L'extension d'un des bâtiments de la rue René-Louis Piachaud à Genève, Suisse, a été conçue par le bureau d'architecte BUREAU A Sàrl. Le projet consiste à réhabiliter et compléter un bâtiment existant de style classique, tout en intégrant une nouvelle aile moderne. L'objectif est de créer un espace polyvalent qui respecte l'héritage architectural tout en offrant des espaces adaptés aux besoins actuels. Le projet a été soumis à un concours d'architecture et a été sélectionné pour sa qualité architecturale et son intégration avec le contexte urbain.



Vue Nord-Ouest (projet)



Vue Nord-Ouest (détail)

Le bâtiment de manège est un cas particulier, avec un caractère de monumentalité. Sa structure en pierre est remarquable, tout comme son style architectural. Les façades sont en pierre, ce qui nécessite un traitement spécifique pour intégrer la nouvelle aile. L'objectif est de créer un dialogue entre l'ancien et le nouveau, en respectant l'identité du bâtiment tout en offrant des espaces adaptés aux besoins actuels. Le projet a été soumis à un concours d'architecture et a été sélectionné pour sa qualité architecturale et son intégration avec le contexte urbain.



Plan de situation



Élévation Nord-Ouest (avant projet)



Élévation Nord-Ouest (projet)

DEMI VOLTE

Le projet proposé répond à la question de l'insertion programmatique de nouvelles fonctions dans un bâtiment existant de style classique. L'objectif est de créer un espace polyvalent qui respecte l'héritage architectural tout en offrant des espaces adaptés aux besoins actuels. Le projet a été soumis à un concours d'architecture et a été sélectionné pour sa qualité architecturale et son intégration avec le contexte urbain.



Vue Nord-Ouest (avant projet)



Vue Nord-Ouest (projet)

L'extension offre un confort accru, élargit le volume spatial et améliore l'efficacité énergétique. Elle est conçue pour offrir un espace polyvalent qui respecte l'héritage architectural tout en offrant des espaces adaptés aux besoins actuels. Le projet a été soumis à un concours d'architecture et a été sélectionné pour sa qualité architecturale et son intégration avec le contexte urbain.



Vue Nord-Ouest (projet)



Plan de situation

Éléments techniques

Le bâtiment de manège est un cas particulier, avec un caractère de monumentalité. Sa structure en pierre est remarquable, tout comme son style architectural. Les façades sont en pierre, ce qui nécessite un traitement spécifique pour intégrer la nouvelle aile. L'objectif est de créer un dialogue entre l'ancien et le nouveau, en respectant l'identité du bâtiment tout en offrant des espaces adaptés aux besoins actuels. Le projet a été soumis à un concours d'architecture et a été sélectionné pour sa qualité architecturale et son intégration avec le contexte urbain.



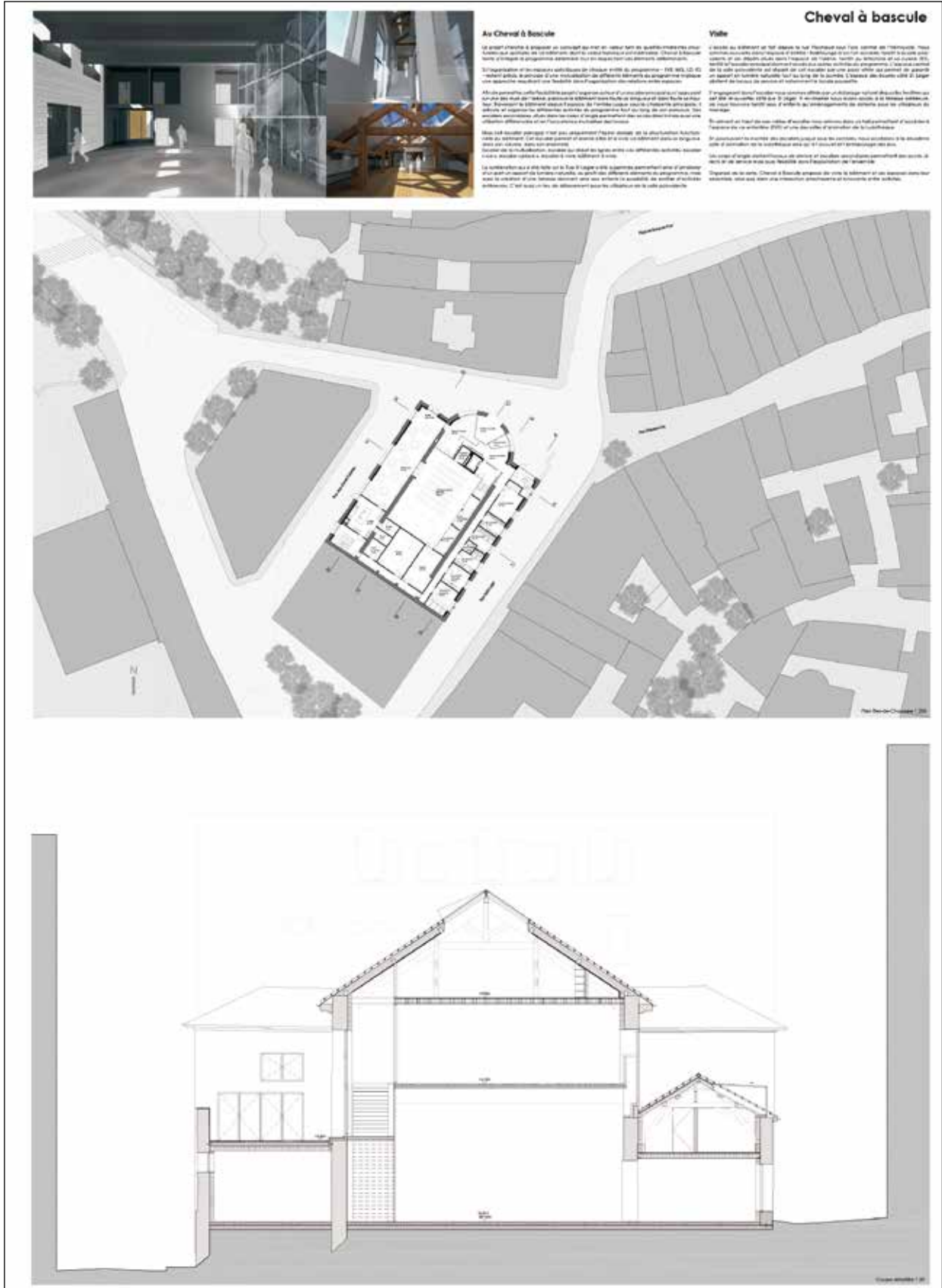
Section Nord-Sud



Élévation Nord-Ouest (projet)

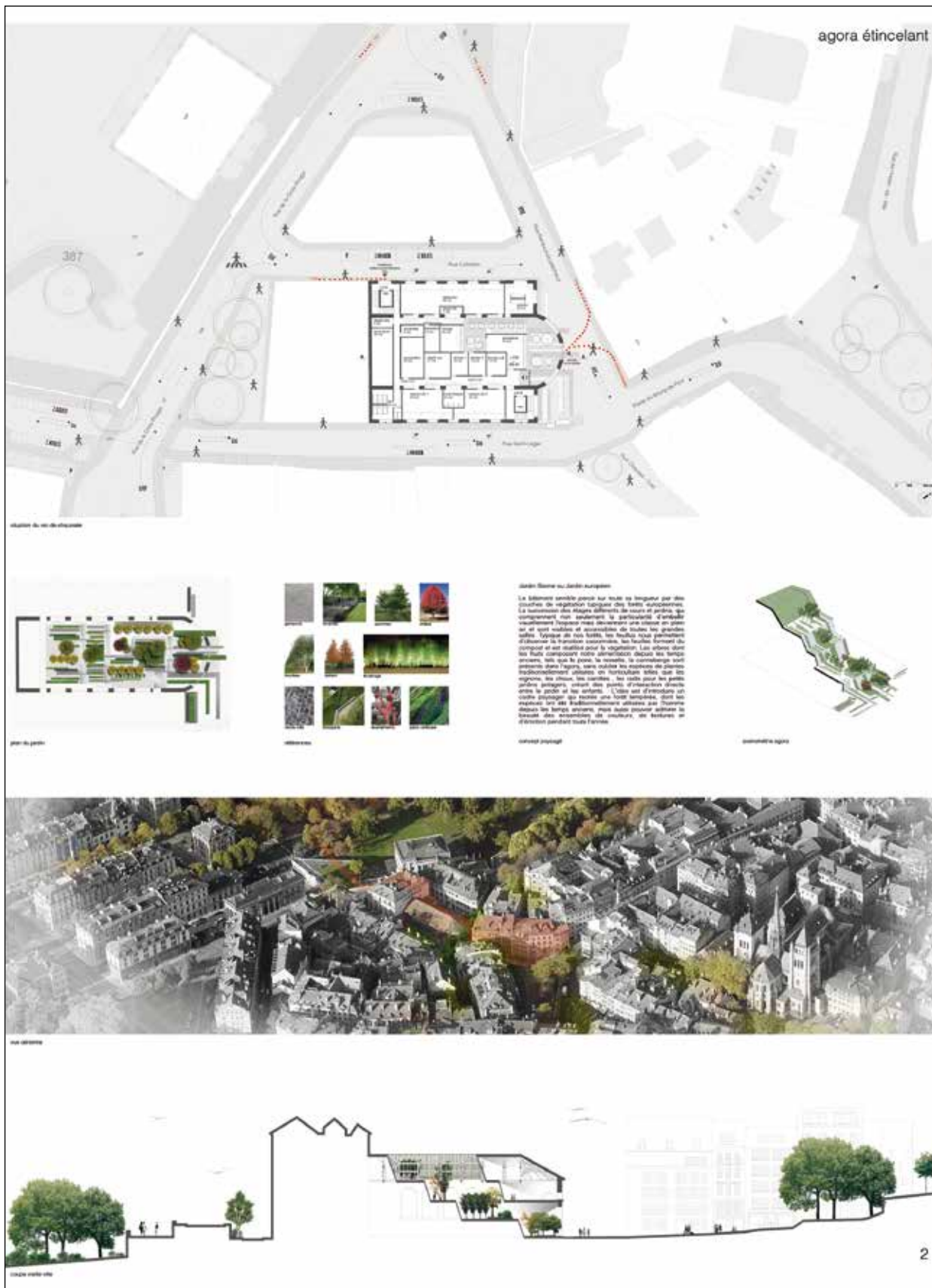
Projet n° 44
Cheval à bascule 2

Bureau d'architecte
dunning architecture
Genève | Suisse



Projet n° 45
agora étincelant

Bureau d'architecte
Alessandra da Fieno Cobian Archtecte
 Chêne-Bougeries | Suisse



Editeur

Ville de Genève

Département des constructions et de l'aménagement

Graphisme

forchic | Virginie Fürst

Impression et reliure

SRO-Kundig

Nombre d'exemplaires

300

Crédits photographiques

Couverture | Nicole Zermatten | Ville de Genève

Pages 2-3 | E S T A R photo by Andrés Fraga

Plan de situation | source SITG/SEMO

